



TETRA TECH

PR3.7 Rapport - Préconsultations publiques

Rapport - Préconsultations publiques

23 et 24 octobre 2023

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie, Ville de Terrebonne

À l'attention du :

Complexe Enviro Connexions
3779, chemin des Quarante-Arpents
Terrebonne QC J6V 9T6

Préparé par :

Édith Martin, M.A., Conseillère, Responsabilité sociale des entreprises
Tetra Tech
7275, rue Sherbrooke Est
Bureau 600
Montréal QC H1N 1E9

Projet : 40269TTAB

Date : 2024-02-26



Table des matières

1. Introduction	3
1.1. Mandat de Tetra Tech	3
1.2. Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie - Terrebonne.....	3
1.3. Démarche et objectifs des préconsultations publiques.....	3
2. Méthodologie.....	4
2.1. Public cible	4
2.2. Programme des préconsultations des 23 et 24 octobre 2023	4
2.3. Outils et supports de présentation et de démonstration	5
2.4. Consignation des échanges avec le public.....	7
3. Sommaire en chiffres des préconsultations publiques.....	8
4. 23 octobre - Préconsultations des secteurs Terrebonne et Mascouche.....	10
4.1. Nombre et provenance des participants de la soirée	10
4.2. Synthèse des échanges avec les participants du 23 octobre	11
4.3. Analyse des préconsultations du 23 octobre	13
5. 24 octobre – Préconsultations des secteurs Repentigny et Charlemagne.....	14
5.1. Nombre et provenance des participants de la soirée	14
5.2. Synthèse des échanges avec les participants du 24 octobre	15
5.3. Analyse des préconsultations du 24 octobre	17
6. Conclusion.....	18
6.1. Principaux constats issus des préconsultations publiques	18
6.2. Recommandations pour le cheminement du projet	19
7. Références	20
ANNEXE A Zones de distribution des invitations aux préconsultations publique	21
ANNEXE B Invitation officielle aux préconsultations publiques	22
ANNEXE C Circuit des visites, points d'arrêt et de débarquement	30
ANNEXE D Présentation du projet	31
ANNEXE E Tableau des notes des préconsultations.....	57
ANNEXE F Préconsultation du Comité des Citoyens de la Presqu'Île.....	70

1. Introduction

1.1. Mandat de Tetra Tech

Tetra Tech a été mandaté par le Complexe Enviro Connexions (CEC) pour réaliser l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE) au sujet de son projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie, Ville de Terrebonne (LET), à la suite du dépôt, le 3 mars 2023, de son avis de projet auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Cet avis enclencheait la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Le mandat de Tetra Tech comprend son implication dans les démarches auprès des parties prenantes, notamment en prenant des notes lors des préconsultations publiques des 23 et 24 octobre 2023 et en produisant le rapport d'activités, afin de sonder les populations de la zone d'étude. Ce rapport permet d'alimenter l'ÉIE qui sera déposée au MELCCFP dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

1.2. Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie - Terrebonne

Le projet d'agrandissement du LET vise à poursuivre ses activités d'enfouissement dans de nouveaux secteurs du site actuel de la propriété du CEC, étant donné qu'au cours de l'année 2027, il est prévu que le lieu d'enfouissement atteindra la capacité d'enfouissement autorisée par le décret ministériel en vigueur. Le projet permettra au CEC de continuer à offrir ses services de gestion des matières résiduelles, essentiels à la communauté.

1.3. Démarche et objectifs des préconsultations publiques

Comme mentionné dans la directive générale du MELCCFP, la procédure d'évaluation environnementale doit **prendre en considération les opinions, les réactions et les principales préoccupations** des personnes, des groupes, des organisations et des communautés locales et autochtones interpellés par le projet, au cours de son développement. Les préconsultations publiques s'inscrivent dans le processus d'évaluation environnementale, afin d'obtenir les autorisations gouvernementales nécessaires à la poursuite des activités du LET dans de nouveaux secteurs du site, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Dans le cadre de l'ÉIE menée par le CEC en 2018 concernant l'exploitation de la section sud-ouest du secteur nord du LET, plusieurs communautés autochtones avaient été sollicitées, mais aucune n'avait souhaité de rencontre. Ces communautés ont de nouveau été contactées par lettre afin de les informer du présent projet de CEC. En date de la publication du présent rapport, aucune ne s'est manifestée.

Parallèlement aux démarches entretenues par le CEC auprès de diverses parties prenantes, les préconsultations publiques ont pour but de recueillir en amont les avis des populations concernées, intéressées ou potentiellement touchées par le projet, afin que le CEC en tienne compte dans la planification de son projet faisant l'objet de l'ÉIE.

Le rapport consigne la méthodologie et les résultats des deux soirées de préconsultations publiques, ainsi que les notes de la rencontre avec le Comité des Citoyens de la Presqu'île.

2. Méthodologie

2.1. Public cible

Les populations ciblées par la démarche des préconsultations résident dans la zone de 11 km² identifiée dans l’ÉIE ([Annexe A](#)). Un total de 18 707 adresses y a été recensé, dont 17 249 adresses résidentielles. Elle vise particulièrement les résidents des quatre municipalités limitrophes au site du LET, soit ceux des villes de Terrebonne, Mascouche, Charlemagne et Repentigny. En excluant les adresses situées dans les municipalités de Montréal et de Laval, ce sont 16 000 *Invitation officielle aux préconsultations* ([Annexe B](#)) qui ont été distribuées par Poste Canada, à la suite de l’affranchissement le 4 octobre 2023.

Considérant les expériences de consultations publiques antérieures, le CEC a prévu de mener 2 soirées de préconsultations les 23 et 24 octobre 2023, de même qu’une soirée additionnelle le 25 octobre, au besoin.

Pour la première soirée de préconsultations du 23 octobre, le CEC a donné préséance aux résidents de la ville de Terrebonne qui accueille le LET sur son territoire et qui couvre la zone d’étude au sud et à l’ouest. Elle a été jumelée à la ville de Mascouche qui englobe les secteurs à l’ouest et au nord. Les résidents de la ville de Charlemagne, située au sud-est, et ceux de la ville de Repentigny, occupant le territoire à l’est et au nord du LET, ont été invités à s’inscrire à la soirée du 24 octobre.

Le CEC a offert à la population différents moyens d’inscription. Les gens pouvaient s’inscrire à l’aide du code QR de l’invitation, à partir du site Web, par courriel ou directement par téléphone. Le CEC a ouvert sur son site Web une page intitulée [Projet continuité](#) qui fournit un survol du projet, des informations au sujet de l’ÉIE et de ses étapes, ainsi que le formulaire d’inscription aux préconsultations. À partir du 16 octobre, 31 personnes se sont inscrites à la soirée de Terrebonne et Mascouche, dont 28 pour la visite du site incluse au programme. 26 personnes se sont inscrites à la soirée de Repentigny et Charlemagne, dont 23 pour la visite.

Bien que le nombre d’inscriptions n’ait pas justifié la tenue d’une 3^e soirée de préconsultations, le CEC a accueilli durant la journée du vendredi 27 octobre, un résident de Terrebonne qui n’a pu se présenter aux soirées planifiées. 5 membres de l’équipe du CEC se sont rendus disponibles pour lui offrir le même contenu informationnel que celui présenté les 23 et 24 octobre, incluant la visite du site et la présentation complète du projet.

2.2. Programme des préconsultations des 23 et 24 octobre 2023

Les participants avaient rendez-vous au 3779, chemin des Quarante-Arpents, Terrebonne. Les activités de préconsultations se sont déroulées en deux temps, de la même manière en soirée, les 23 et 24 octobre. D’abord et à partir de 17h30, le CEC a organisé une visite du site du LET en autobus d’une durée d’environ 1 heure, puis dans la salle Möbius, se sont tenues la présentation du projet et la période d’échanges, entre 19h à 21h approximativement. Un service de traiteur a été offert durant l’intermède.

Étant donné que les représentants du Comité des Citoyens de la Presqu’île n’ont pu se présenter les 23 et 24 octobre, une préconsultation additionnelle, sans visite du site, a été programmée le 14 novembre 2023. La synthèse des échanges est jointe au rapport ([Annexe F](#)). Il est à noter que deux membres de ce comité font également partie du Comité de vigilance du LET du CEC et du Comité de citoyens de suivi des odeurs qui visitent annuellement le complexe.

2.3. Outils et supports de présentation et de démonstration

Plusieurs outils ont été mis à la disposition des participants afin qu'ils puissent prendre la mesure du projet d'agrandissement et des activités courantes et à venir au LET.

La visite commentée du site permet d'apprécier la transparence du CEC. Elle est un élément important de démonstration puisqu'elle permet aux visiteurs de remarquer l'ampleur des espaces et d'observer sur le champ, la nature et la portée des opérations en cours d'exécution. À l'embarquement et au bénéfice de tous les participants, le guide a demandé aux visiteurs de retenir leurs questions jusqu'au moment des préconsultations, étant donné que les participants ne se sont pas tous inscrits aux visites. Aucune note n'a été consignée durant les visites. Aussi, en l'absence d'un registre de présence, nous avons remarqué que presque toutes les personnes inscrites se sont présentées.

Au moment des 8 points d'arrêt, le circuit des visites (**Annexe C**) leur a permis d'obtenir des explications sur l'exécution des travaux et les différentes étapes des activités, visibles par l'état et l'organisation des lieux, de même que sur les différentes mesures d'atténuation appliquées. Les participants ont pu évaluer la présence ou l'absence d'odeur, notamment à proximité des bassins de traitement du lixiviat et du centre de compostage de résidus verts, où des brumisateurs aspergeaient les andains d'un produit neutralisant d'odeurs à base d'eau. Ils ont également pu observer l'opération de décharge et de recouvrement des matières résiduelles au front d'enfouissement. En cours de route, les visiteurs ont été invités à débarquer de l'autobus à deux endroits pour rencontrer un officier de contrôle de la faune (fauconnier) au site des volières, de même qu'un spécialiste à l'usine de production de gaz naturel renouvelable. Lors de la visite, le CEC mentionne que le complexe est visité à l'année, jusqu'à 6 000 visiteurs annuellement, et que les gens sont invités à prendre rendez-vous à leur convenance.

Les personnes-ressources du CEC qui ont mené les visites commentées sont :

- Guide : André Chulak, Directeur des communications et des relations avec le milieu (23, 24 et 27 oct.);
- Accompagnateur du guide : Gregory Johnson, Directeur général (23 et 24 oct.);
- Accompagnatrice du guide : Anne-Marie Hallé, Directrice des affaires publiques de la division Québec (27 oct.);
- Officiers de contrôle de la faune (fauconniers) : Samuel Béland (23 oct.) et Stéphanie Mercure (24 oct.);
- Opérateur de l'usine de production de gaz naturel renouvelable : Pierre L'Heureux (23 et 24 oct.).



Figure 1 - Visite du site le 24 octobre



Figure 2 – Samuel Bédard et un faucon lors de la visite du 23 octobre

William Rateaud, B. Sc., M. Sc. Env., Chargé de l'étude d'impact sur l'environnement et Édith Martin, auteure du présent rapport, tous deux de Tetra Tech, étaient à bord de l'autobus du 23 octobre à titre d'observateurs. De manière générale, nous avons retenu qu'à l'occasion, ce sont des visiteurs qui apportaient les réponses à d'autres; et qu'un visiteur a fait remarquer que l'odeur en provenance des bassins de traitement du lixiviat était bien plus faible que ce qui était anticipé. Les visiteurs du 23 octobre ont manifesté leur satisfaction à la fin de la tournée des installations du CEC.

La présentation du projet d’Agrandissement du lieu d’enfouissement technique de Terrebonne (Annexe D) suivie de la période d’échanges sont les principaux outils des préconsultations. La présentation a été livrée en équipe, selon les sujets et les interventions de la salle. Même si le CEC a demandé aux participants de retenir leurs questions jusqu’à la fin de l’exposé, certaines personnes sont intervenues au cours de la présentation.

Les présentateurs du CEC sont :

- André Chulak, Directeur des communications et des relations avec le milieu;
 - Michele-Odile Geoffroy, Spécialiste régionale en environnement;
 - Anne-Marie Hallé, Directrice des affaires publiques de la division Québec;
 - Gregory Johnson, Directeur général;
 - Jean-Marc Viau, Directeur du projet.

D'autres outils de démonstration ont été utilisés durant les préconsultations :



Figure 3 - Vue aérienne du site, affichée sur le grand mur de la salle Möbius

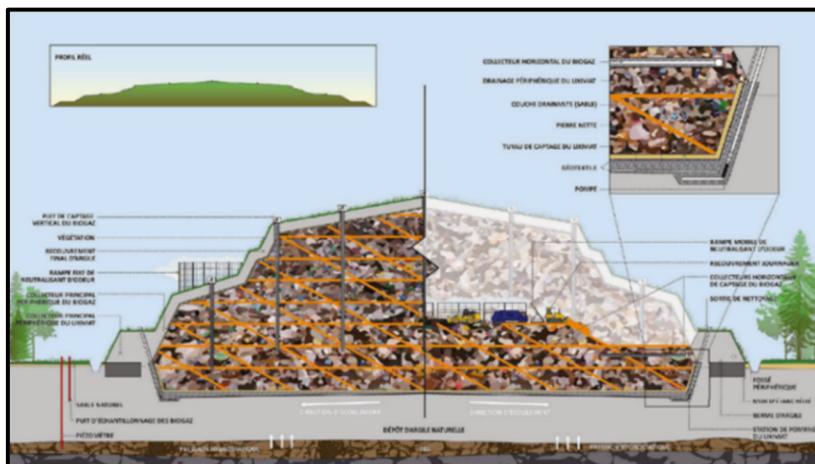


Figure 4 - Schéma d'une coupe type d'une cellule, présentée sur chevalet



Figure 5 - Flacons de lixiviat non traité (à gauche) et traité (à droite), présentés pour répondre à une question le 24 octobre



Figure 6 – Orthophoto du secteur visé par le projet, présentée sur chevalet

2.4. Consignation des échanges avec le public

Pour assurer la liberté d'expression des participants, les échanges n'ont pas été enregistrés. Les notes prises lors des préconsultations des 23 et 24 octobre ne constituent donc pas une transcription littérale des échanges. Les notes consignées rapportent l'essentiel des préoccupations et des opinions des participants qui ressortent des réactions, questions et commentaires exprimés, de même que les réponses et les mesures d'atténuation présentées par le CEC.

La prise de notes fait partie du mandat de Tetra Tech dans le cadre de l'ÉIE. Afin d'obtenir un portrait plus complet des échanges, le CEC a également mandaté un consultant externe pour noter les conversations. Aucune note n'a été consignée lors de la rencontre privée du 27 octobre, mais le CEC rapporte que le visiteur s'est montré rassuré par les mesures mises en place visant à éviter les inconvénients et s'est dit agréablement surpris par l'ouverture et la transparence du CEC.

La consignation des échanges des préconsultations a été réalisée par :

- Camille Asselin, Conseillère principale, Canidé (23 oct.);
- Édith Martin, Conseillère, RSE, Tetra Tech (23 et 24 oct.);
- Sarah Matte-Guillemette, Directrice de compte, Canidé (24 oct.).

Les notes des 2 sources ont été regroupées dans un fichier Excel qui fait ressortir les thèmes abordés au sujet ou non du projet du LET. Plusieurs thèmes initialement prévus au tableau des notes (**Annexe E**) n'ont pas été soulevés durant les préconsultations. Le tableau en annexe retient seulement les thèmes abordés par les participants. Les interventions des participants ont également été interprétées en termes de ressenti perçu. 26 étaient plutôt objectives, 8 constructives. Lors de la soirée du 24 octobre, nous avons observé 1 intervention plutôt combative, de même que 7 interventions qui pouvaient traduire une certaine méfiance envers le CEC.

3. Sommaire en chiffres des préconsultations publiques

Les échanges ont porté sur les sujets suivants :

- **15** au sujet du projet d'agrandissement du LET;
- **17** au sujet des activités en cours au LET;
- **16** concernant d'autres sujets¹.

Puisque le tableau suivant indique des différences dans les intérêts des participants des deux soirées, les prochaines pages présentent de manière distincte les préconsultations des secteurs de Terrebonne et Mascouche, de celles des secteurs de Repentigny et Charlemagne. Certains échanges ont abordé des thèmes qui concernent à la fois le projet d'agrandissement du LET, les activités en cours au LET ou d'autres sujets.

Thèmes abordés	Occurrences par thème	23 octobre Secteurs de Terrebonne et Mascouche		24 octobre Secteurs de Repentigny et Charlemagne		Autres sujets
		Projet LET	LET en cours	Projet LET	LET en cours	
Matières collectées	13	4	4	3	2	1
Odeurs	8		1	3	3	3
Retombées économie locale	5	1	2			3
Aménagement du site du LET	4		1	2	3	
Équité régionale	4	2	1	2	2	
Qualité de l'air	3				3	
Vue et paysage	3			2	1	
Lixiviat et traitement	3				2	1
Exploitation des biogaz	3	1			1	1
Gestion des plaintes	2			1	2	
Infrastructure et Hydro-Québec	2					2
Faune aviaire	2		2			
Gestion post-fermeture	2	2				
Poussière	1		1			
Propreté	1		1			
Développement urbain	1					1
Camionnage	1		1			
Milieux humides	1					1
GES et Biogaz	1			1	1	
Suivi environnemental	1	1				

¹ Parmi les autres sujets auxquels le CEC a répondu, mentionnons : les bassins et usines de traitement des eaux usées des municipalités voisines; l'instrumentation pour la mesure des odeurs; les odeurs en provenance de marécages ou de terres agricoles; le développement de la zone high-tech, du secteur agroalimentaire et de l'écoparc des municipalités adjacentes; la préservation des milieux naturels et leur intégration aux parcs de la région; le service de la Déchetterie offert par le CEC; la tarification des collectes; l'éducation de la population à la collecte des matières résiduelles; la collecte de litières de chats dans les bacs bruns; l'usage et la distribution du gaz naturel renouvelable et les infrastructures ferroviaires.

Au total et lors de 34 interventions du public, 49 questions et 12 commentaires ont été recueillis durant les préconsultations des 23 et 24 octobre. 10 interventions ont été formulées par les résidents de Terrebonne et Mascouche, 23 par les résidents de Repentigny et Charlemagne et 1 intervention provient d'un représentant de la ville de Mascouche résidant à l'extérieur des municipalités visées par les préconsultations.

Pour faciliter la lecture des synthèses qui suivent aux sections 4 et 5, des **repères thématiques sont indiqués en gras**, **des extraits de commentaires sont rapportés en bleu** et **les engagements du CEC sont soulignés, de même que les éléments sur lesquels il s'appuie pour justifier son projet, notamment l'ÉIE en cours de réalisation.**

4. 23 octobre - Préconsultations des secteurs Terrebonne et Mascouche

4.1. Nombre et provenance des participants de la soirée

Sur les 31 personnes inscrites aux préconsultations du 23 octobre, 23 participants se sont présentés, dont Sonia Leblanc, Marc-André Michaud, Benoit Ladouceur et Daniel Aucoin (conseillers municipaux de la ville de Terrebonne), Andréanne Fiola (fonctionnaire de la ville de Terrebonne), de même que Carl Moïse (fonctionnaire de la ville de Mascouche).

Les points rouges de la carte indiquent leur provenance.

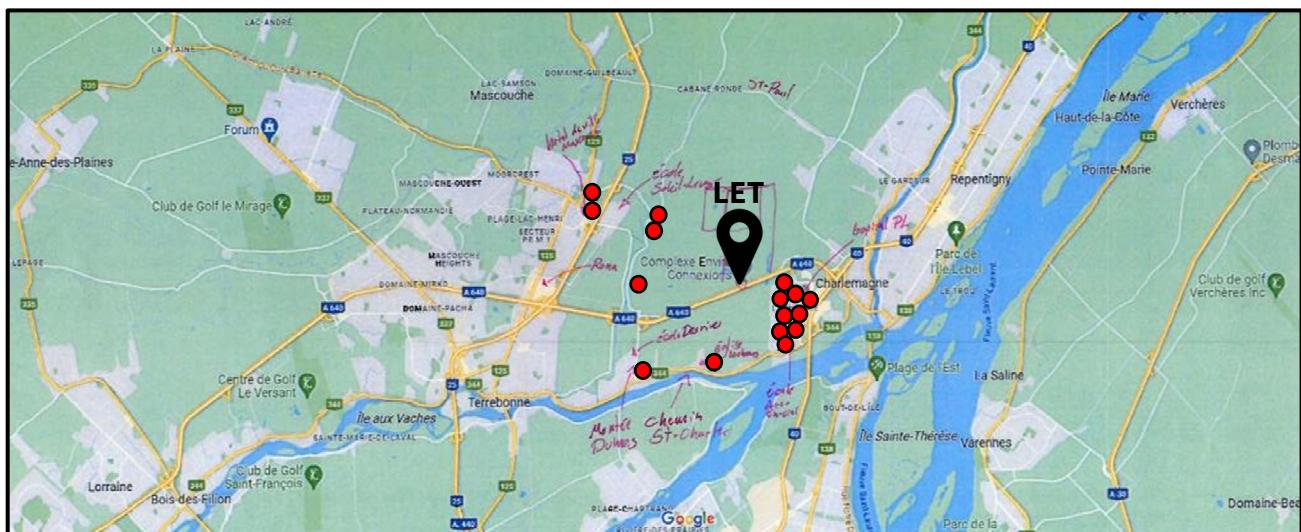


Figure 7 - Carte qui a servi à indiquer la provenance des participants à l'accueil de la soirée du 23 octobre



Figure 8 – Salle Möbius et assemblée du 23 octobre

4.2. Synthèse des échanges avec les participants du 23 octobre

La soirée du 23 octobre peut être qualifiée de cordiale. Les participants ont attendu la fin de la présentation pour poser leurs questions et formuler leurs commentaires. Lors des 11 interventions², 19 questions et 8 commentaires ont été formulés. Les interventions peuvent être perçues comme étant plutôt objectives (9) et constructives (5).

En lien avec la raison d'être du projet (pages 14 à 16 de la présentation), qui se justifie par les prévisions des besoins futurs en élimination des matières résiduelles, on remet en question le scénario optimiste de diminution des **quantités de matières résiduelles** par habitant, par rapport à l'augmentation de la population envisagée pour 2041. Le CEC explique que l'augmentation de la population ne signifie pas nécessairement l'augmentation des quantités totales de matières résiduelles produites. Le scénario de réduction de la production de matières résiduelles par habitant (716 kg en 2021³, à 525 kg en 2025 et à 450 kg en 2041) se base sur différents paramètres dont les objectifs de réduction fixés par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et les villes desservies, pour un total estimé de 2,5 M de tonnes en 2041. C'est une réduction de 25% par rapport à 2021. Le CEC prévoit ainsi une diminution de son offre de service de 5000 tonnes métriques par année jusqu'en 2044, sans compromettre les services offerts à la population locale. À l'aide de la page 28 en annexe de la présentation, les scénarios pessimistes, réalistes et optimistes sont mis en perspective. Un interlocuteur se dit **agrablement surpris**.

On s'interroge sur la **capacité du site d'enfouissement**, puis la perspective d'un scénario pessimiste à l'horizon de 2045. Le CEC estime la capacité du projet d'agrandissement du LET pour une période de 20 ans et s'appuie sur les recommandations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et celles du MELCCFP afin de démontrer qu'il est préférable d'exploiter la capacité du nouveau secteur du LET, situé à l'ouest et faisant l'objet du projet, plutôt que d'ajouter des matières résiduelles sur un secteur fermé.

La capacité du projet est mise en relation avec les notions **d'équité régionale en termes d'impacts**, **que les résidents du secteur subissent**, **et de retombées économiques**. On questionne le CEC au sujet de la provenance des matières résiduelles et de l'espace d'enfouissement réservé aux résidents de Terrebonne et Mascouche par rapport à ceux de la CMM. En référence à l'ÉIE en cours, le CEC mentionne que le LET répond à 48 % des besoins de la CMM, que 95% des matières résiduelles reçues au LET proviennent de la CMM et que des redevances sont prévues dans les ententes avec les municipalités. Des accords privilégident la Municipalité Régionale de Comté (MRC) et il est arrivé à l'occasion, lorsque les tonnages maximum autorisés étaient près d'être rencontrés, que CEC ait à détourner des matières résiduelles vers d'autres LET, afin de protéger le droit d'utilisation du site par les usagers de la MRC des Moulins et des villes de la CMM. Il réfère également aux études géotechniques réalisées pour estimer que le volume à recevoir dans le nouveau secteur ouest équivaut aux secteurs exploités antérieurement. Le CEC s'engage à revenir avec des études plus précises pour déterminer la provenance des matières résiduelles en fonction des populations. À la question des redevances aux villes de Terrebonne et Mascouche qui s'appliqueraient, par exemple, aux rejets d'eau ou des pénalités aux citoyens ou aux municipalités qui contribuent le plus, le CEC répond qu'il redonne à la communauté, notamment par le service de compostage. Certains soulèvent la question de la tarification des collectes à la levée ou au poids. Le CEC informe de la gratuité de certains services, dont l'enfouissement et la déchetterie pour le secteur de Lachenaie. Il indique aussi que chaque mode de

² Incluant l'intervention du représentant de la ville de Mascouche.

³ Les données ont été fournies par le MELCCFP.

facturation municipale présente des avantages ou des inconvénients, comme la réduction des matières résiduelles ou les dépôts sauvages dans les conteneurs d'entreprises privées et les terrains vagues.

Un participant souhaite plus d'information concernant la capacité de production de l'**usine de gaz naturel renouvelable**. Le CEC répond qu'il y aura une augmentation, mais qu'elle ne sera pas majeure puisqu'il est prévu que les matières organiques envoyées à l'enfouissement vont diminuer, et ce, même avec le projet d'agrandissement du LET.

Les participants soulignent les efforts souhaités **de réduction des matières résiduelles, de tri et de recyclage**. Le CEC mise sur la sensibilisation par l'intermédiaire de son programme Möbius auprès de la population et particulièrement dans les écoles. Le programme traite entre autres de la gestion des sacs plastiques qui est sous les juridictions municipales. Parallèlement, le CEC s'implique dans d'autres initiatives, comme la patrouille verte de la ville de Terrebonne et il est prêt à collaborer avec les municipalités pour planter de nouvelles mesures. Le CEC a également participé à la dernière étude de caractérisation réalisée par Recyc-Québec. Dans le cadre de cette étude, le contenu de quelques-uns des 550 camions en moyenne reçus chaque jour a été identifié et pesé, afin de connaître la composition des matières résiduelles. Pour le CEC ce portrait permet notamment d'orienter ses activités de sensibilisation. Un interlocuteur mentionne que présentement à la Déchetterie, il y a **peu d'options de tri des matériaux de construction** offertes à la population environnante et on demande s'il existe des **débouchés sur les marchés** pour ce genre de matériaux. Présentement, certains matériaux sont réutilisés au LET, comme le bardage d'asphalte pour pavé des chemins du site. Le CEC indique travailler sur une offre alternative incluant l'aménagement d'un centre de tri permettant la traçabilité, le recyclage des matériaux et de leur trouver des débouchés sur les marchés.

Au sujet des nuisances, on mentionne **qu'il y a une évolution au niveau de la gestion des odeurs, mais il y a toujours des goélands** et on demande s'il serait possible de contrôler cet inconvénient à la source, sur les îles du fleuve. Le CEC informe que le **goéland** est un oiseau migrateur, donc une espèce protégée. Il affirme qu'aucun goéland ne niche sur la propriété du CEC, qui n'est pas un milieu accueillant. Les fauconniers sont présents sur le site depuis 1995, les horaires de travail ont été adaptés à l'horaire de fréquentation du goéland pour les effaroucher plus efficacement. À l'aide de goélands bagués, une étude de l'UQAM a démontré qu'ils ont tendance à éviter le site. Le CEC note la question pour voir ce qui pourrait être fait à la source. On soulève la question de la **poussière et de la propreté du site et des alentours** occasionnés par le va-et-vient des camions. Pour maintenir la propreté, le CEC soutient qu'il dispose d'une équipe dédiée à la collecte des déchets sur les chemins du site et le chemin des Quarante-Arpents, et qu'il procède au balayage de la poussière sur les chemins asphaltés du LET, de même que sur une partie du chemin des Quarante-Arpents.

On interroge le CEC sur la question de la gestion du **site après la fermeture du LET** en 2044 et on suggère un **partenariat pour les espaces nature et les parcs de Terrebonne**, afin d'envisager le futur du site, son accès, notamment au lac des Sœurs, et le suivi environnemental. Après la fermeture, le CEC précise son obligation légale à effectuer le suivi environnemental pendant 30 ans. Le CEC rappelle qu'il mène actuellement un projet de reboisement sur un secteur fermé du LET existant, qui sera un indicateur de ce qui pourra être fait de ce côté, une fois le site fermé. Le CEC s'engage à préserver l'environnement, incluant le lac des Sœurs, situé sur sa propriété. En réponse, un citoyen ayant exprimé l'importance de conserver le Lac des Sœurs et son souhait de le voir transformé en parc, mentionne **je ne sais pas ce que vous pourriez faire de plus**. Un résident de Terrebonne s'adresse aux élus en mentionnant que puisque le CEC s'engage à

préserver le lac des Sœurs, les municipalités pourraient saisir l'occasion et développer un projet structurant de préservation des milieux naturels environnants. Le CEC considère que les milieux naturels sont importants, mais l'accès public au lac des Sœurs est un enjeu complexe. Le CEC se dit ouvert aux discussions avec les élus pour trouver des solutions. En retour, le CEC lui demande comment a évolué son expérience par rapport au LET. Le citoyen répond que [le CEC fait bien les choses](#).

4.3. Analyse des préconsultations du 23 octobre

Les résidents de Terrebonne et Mascouche se sont particulièrement intéressés aux perspectives envisagées pour l'avenir. Plusieurs questions posées relatives à la raison d'être du projet concernent les estimations de matières à collecter et leur provenance, la capacité du LET à les recevoir et à prioriser le service aux résidents du secteur, de même que le suivi environnemental. Tout en rappelant ses obligations légales, le CEC justifie le projet à long terme en s'appuyant sur l'évaluation des besoins futurs en élimination des populations desservies; sur les recommandations du BAPE résultant de son enquête publique générique concernant l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes, puis les recommandations à venir; ainsi que sur l'ÉIE en cours et des études géotechniques. La notion de réduction progressive projetée des quantités de matières résiduelles enfouies au LET d'ici 2044, par rapport à l'augmentation projetée de la population, semble toutefois difficile à saisir.

Les participants associent la nécessité d'agrandir le LET existant aux comportements de la population en ce qui concerne les quantités de matières résiduelles triées et recyclées. Les préconsultations font également ressortir qu'ils associent le projet à des enjeux d'aménagement du territoire en termes de développement économique et d'équité régionale et de préservation des espaces naturels de Terrebonne, une fois les activités du LET terminées.

L'assemblée a bien reçu les initiatives et les engagements formulés par le CEC, notamment au sujet de sa collaboration avec les municipalités visant à trouver des solutions d'aménagement du territoire et d'équité régionale, et à contribuer aux mesures de gestion des matières résiduelles et de sensibilisation du public.

Contrairement à la soirée du 24 octobre, le seul commentaire au sujet des odeurs est positif de la part des gens de Terrebonne et Mascouche. La direction des vents dominants en provenant de l'ouest leur serait plutôt favorable.

La soirée s'est conclue par des applaudissements, témoignant de l'appréciation générale des participants. Des échanges spontanés se sont poursuivis après la préconsultation.

Certains sujets sont restés ouverts, dont les résultats du projet de reboisement du CEC et l'investigation au sujet des goélands.

5. 24 octobre – Préconsultations des secteurs Repentigny et Charlemagne

5.1. Nombre et provenance des participants de la soirée

Sur les 26 personnes inscrites aux préconsultations du 24 octobre, 22 participants se sont présentés, dont Sylvain Crevier, conseiller municipal de la ville de Charlemagne. Les points rouges de la carte indiquent leur provenance.

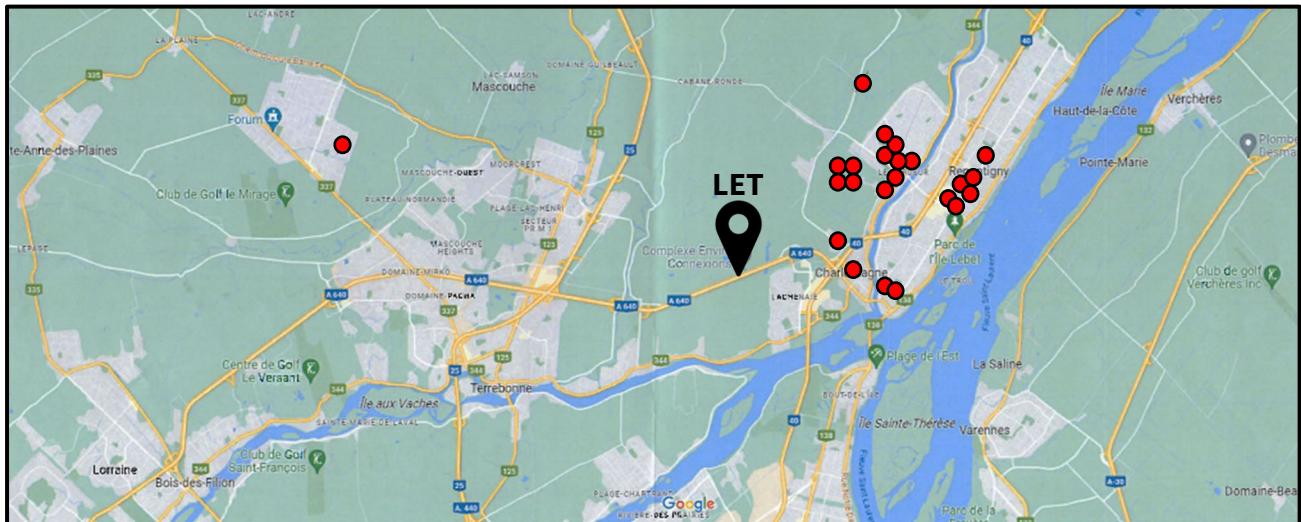


Figure 9 - Carte qui a servi à indiquer la provenance des participants à l'accueil de la soirée du 24 octobre



Figure 10 - Salle Möbius et assemblée du 24 octobre

5.2. Synthèse des échanges avec les participants du 24 octobre

Les préconsultations du 24 octobre ont fait l'objet de 23 interventions, incluant 30 questions et 4 commentaires consignés. La majorité des interventions (17) peuvent être considérées comme objectives et d'autres, constructives (3). Une (1) intervention est de nature plutôt combative par l'insistance de la personne au sujet des odeurs. Certains participants ont semblé manifester de la méfiance envers le CEC (7 interventions), principalement au sujet des odeurs, de la qualité de l'air, de la santé publique, de la hauteur des cellules d'enfouissement et de la provenance des matières résiduelles. Même si le CEC a demandé de retenir les questions et commentaires pour la période d'échanges prévue à la fin, il a été interrompu par l'assistance à plusieurs reprises au cours de sa présentation.

Le thème des **odeurs** est celui qui a retenu le plus l'attention de la part des résidents de Repentigny et de Charlemagne. Une personne témoigne qu'elles **sont parfois dégueulasses**. On questionne le **rapprochement du nouveau secteur d'exploitation du LET et ses impacts**, notamment près des sentiers de villégiature situés au nord du site, de même que les odeurs perçues dans les environs du chemin Presqu'île, des corridors de vents qui les entraînent, des lieux où sont exercées les patrouilles d'odeurs du CEC, de l'accessibilité par téléphone des patrouilleurs, du suivi des plaintes, de même que l'instrumentation pour la détection des odeurs et le captage des gaz. Le CEC démontre (figure 6) que la zone prévue d'exploitation du LET s'éloigne des secteurs habités. Le CEC explique pouvoir contrôler les odeurs sur le site du LET par des mesures comme le recouvrement des matières résiduelles et le système mobile neutralisant les odeurs des résidus verts. On demande si d'autres sources d'odeurs sont présentes aux alentours, comme des bassins de traitement des eaux usées, des marécages ou des champs de culture. Le CEC informe de la présence de 3 usines municipales de traitement des eaux usées dans les environs du LET, ce à quoi une personne répond **que c'est souvent inconnu** de la population. Le CEC indique également demander à ses usagers de traiter l'odeur des boues qu'ils transportent, avant de les livrer au LET.

En cas de **plainte**, l'équipe des opérations est avisée et des patrouilleurs présents dans le voisinage 7 jours sur 7 sont déployés près du lieu du constat d'odeur, présentés sur l'orthophoto (figure 6). Ils remontent le vent pour trouver la source des odeurs. Toutes les plaintes reçues sont enregistrées, de même que celles qui ne concernent pas le LET. Le registre des plaintes est transmis au Comité Vigilance (qui inclut des représentants des municipalités) et un rapport de suivi des odeurs (plaintes versus observations du comité de citoyens de suivi des odeurs) est remis au MELCCFP et au Comité de vigilance du LET du CEC. Ils se rencontrent périodiquement pour en discuter. Après son enquête, le CEC revient au citoyen plaignant pour expliquer la situation et le cas échéant, les mesures d'atténuation appliquées. En revenant à la page 23 de la présentation, il énumère les moyens dont les citoyens disposent pour déposer une plainte, incluant la ligne téléphonique CEC à l'écoute, le formulaire sur le Web et la possibilité de la déposer directement auprès du MELCCFP. Le CEC a commencé à rappeler à la population les procédures pour déposer une plainte avec la collaboration des municipalités. Le nez humain est encore le meilleur instrument de détection et les patrouilleurs du CEC reçoivent une formation olfactive spécifique sur le terrain et en laboratoire (portatif), au sujet de la sensibilité et de la distinction des types d'odeurs. Les patrouilleurs se déplacent ou restent en place, au lieu de la plainte, tant qu'une odeur est détectée. Ils se déplacent en voiture, à pied ou à vélo. Ils se positionnent sous le vent et sillonnent les zones résidentielles dans les environs du LET, entre autres sur le chemin Presqu'île. On demande si les citoyens peuvent recevoir la formation de patrouilleur des odeurs. En retour, le CEC s'adresse à l'auditoire pour savoir, à main levée, combien de personnes souhaiteraient suivre la formation de patrouilleur. Deux personnes se portent volontaires, **à condition que notre participation serve à apporter des correctifs**.

En référence à la présentation (page 20) et concernant les stations de la **qualité de l'air**, on s'interroge sur l'accessibilité des résultats. Le CEC indique que présentement, les données ne sont pas accessibles en temps réel, mais qu'elles seront enregistrées et rendues disponibles dans l'ÉIE. On émet des doutes sur les émissions que produirait le LET, qui ne seraient pas perceptibles par les odeurs et qui pourraient affecter la qualité de l'air et la **santé humaine**. Parallèlement au suivi de ses stations de la qualité de l'air, le CEC indique mener des études de caractérisation des composés qui se retrouvent dans les biogaz du LET et qu'il les rend disponibles dans des ÉIE. Il mentionne aussi que ces composés sont associés à des odeurs détectables. Sans obligation légale, le CEC affirme que depuis quelques années, il a pris l'initiative de réaliser des études d'impact sur la santé qui se sont avérées positives. On cherche à en savoir plus sur l'appareillage de captation des gaz. À l'aide du schéma type d'une cellule (figure 4), le CEC montre que les puits de captage descendant au fond de la cellule et que les relevés terrain permettent de vérifier si de nouveaux capteurs doivent être installés. Il affirme que plus de 95% du biogaz produit et près de 100% des molécules de CH₄ sont transformés en gaz naturel renouvelable (GNR). Toujours en lien avec les impacts du projet, on s'interroge sur la production et le traitement du **lixiviat**. Le CEC explique comment le lixiviat est généré, capté et traité sur le site, selon les normes environnementales, avant d'être transféré à l'usine municipale des eaux usées, pour une 2^e étape de traitement. Les échantillons de lixiviat (figure 5) permettent de constater le résultat du processus de traitement qui prend environ 2 mois au LET. Le CEC mentionne qu'il cherche à améliorer ses procédés dans une perspective d'économie circulaire et explique le rôle des bactéries, présentes dans le lixiviat, et des saules sur le terrain du LET, pour traiter le lixiviat.

Les questions au sujet de **l'aménagement du terrain du LET** permettent au CEC de développer sur l'aspect sécuritaire de ses opérations. Il explique que la présence du fond argileux de la sablière assure l'étanchéité des cellules de matières résiduelles et qu'une partie de cette argile sert au recouvrement des cellules fermées. On demande si le CEC plante ses arbres sur l'argile et quelle sera la hauteur des cellules. Le CEC répond que l'épaisseur de 3 mètres d'argile est recouverte d'une couche de terre d'un mètre d'épaisseur propre aux plantations d'une variété d'espèces et que la hauteur maximale des cellules, pouvant atteindre 40 mètres, dépend de la stabilité et de l'intégration au paysage. Une personne indique que sur la photo aérienne, on ne voit pas les collines (figure 3). C'est la raison pour laquelle le CEC dit offrir des visites du site. On demande des informations sur les limites du terrain du LET et de la propriété de CEC. À l'aide de l'orthophoto (figure 6), le CEC pointe le secteur protégé du lac des Sœurs et le terrain vendu à la ville de Terrebonne pour le développement du futur écoparc, en indiquant que les opérations du LET demeureront sur le secteur de la sablière. On s'intéresse aux autres projets du CEC en lien avec son projet d'agrandissement. Le CEC énonce ses intentions de développer des partenariats, par exemple avec le secteur agroalimentaire ou des entreprises qui pourraient valoriser les matériaux fournis par les activités du LET.

Une personne s'interroge sur les raisons de la décroissance des activités du LET mentionnée dans la présentation (page 16). Le CEC affirme vouloir faire sa part et suivre les objectifs de réduction du MELCCFP en termes de réduction des quantités de déchets ultimes vouées à l'enfouissement. Concernant les **matières collectées**, on s'interroge sur leurs provenances ou les secteurs desservis, de même que la diminution ou l'augmentation de la demande de service des autres villes. Le CEC confirme que le LET dessert 48% des besoins de la CMM et que le 52% restant est dirigé vers d'autres lieux d'enfouissement. 95% des matières résiduelles qui rentrent au CEC proviennent de la CMM. En conformité avec la législation, aucune matière en provenance des États-Unis n'est reçue au LET. Le CEC revient à la présentation (page 15) pour la justification du projet qui est basée sur les projections des besoins futurs en élimination élaborées

à l'aide des données disponibles provenant de Recyc-Québec, des municipalités, des MRC et de la CMM. Ces instances doivent établir des cibles et des objectifs de réduction des quantités de matières résiduelles éliminées en favorisant la réduction à la source, le recyclage, la valorisation et la récupération des matières recyclables et organiques, en vertu de la législation en vigueur.

Une dernière question est formulée, concernant l'accessibilité de la présentation. Le CEC informe que la présentation sera accessible sur son site Web et que le rapport des soirées de préconsultation sera envoyé sur demande.

5.3. Analyse des préconsultations du 24 octobre

Les résidents de Repentigny et de Charlemagne tracent un lien direct entre les activités en cours au LET et les activités à venir dans le cadre du projet. Plusieurs questions concernent les impacts, principalement au sujet des odeurs et de la santé publique associée. À ce sujet, le CEC réfère aux études d'impact sur la santé qu'il a menées antérieurement, de même que la dernière étude menée de sa propre initiative et s'engage à rendre accessibles, dans l'ÉIE en cours de réalisation, les données sur la caractérisation des composés contenus dans l'air, relatifs à la qualité de l'air et à la santé publique. En relation avec le traitement des plaintes, l'auditoire, incluant l'intervenant que nous avons ressenti comme combatif en début de soirée, a semblé rassuré par l'offre du CEC à fournir aux citoyens volontaires la formation de patrouilleurs des odeurs.

Les participants auront probablement compris que le CEC n'a pas intérêt à laisser s'échapper des gaz qu'il confirme capter à plus de 95% pour la production de son usine de GNR.

Malgré les initiatives et les engagements du CEC auprès des municipalités visant le développement et la protection des espaces naturels, et malgré les visites du site offertes par le CEC, les figures 3 et 4 n'ont pas semblé tout à fait convaincantes pour illustrer la hauteur des cellules, leur volumétrie et l'intégration du projet dans le paysage.

Pour les participants, la démonstration du besoin d'agrandissement du LET basée sur les projections des besoins futurs en élimination élaborées à l'aide des données disponibles provenant de tierces parties paraît difficile à concevoir. Il en est de même concernant la diminution prévue des quantités enfouies au LET du CEC, en fonction de la capacité du site par rapport à l'augmentation de la population, et ce, tout en préservant le service aux résidents.

Les participants, qui associent le projet du LET au potentiel économique de la région, ont paru enthousiastes par rapport aux initiatives de partenariats menées par le CEC pour le développement d'une économie verte.

Nous avons observé un changement positif de posture de la part des participants. La méfiance de certains participants au début s'est estompée au fil des échanges. Certains participants sont partis avant la fin. Le CEC a reçu les félicitations d'un participant et après la préconsultation, des participants sont restés un bon moment avec le CEC pour discuter de patrouilles d'odeurs.

Comme convenu, la présentation est déjà accessible sur le site Web et le CEC s'engage à transmettre, sur demande, le rapport des préconsultations publiques.

6. Conclusion

6.1. Principaux constats issus des préconsultations publiques

Les préconsultations publiques ont fait ressortir deux principaux constats. D'une part, les participants se sont intéressés aux perspectives du projet à long terme, sans remettre en question la fin annoncée de la capacité autorisée d'enfouissement du LET, dès 2027. On peut ainsi comprendre qu'ils semblent accepter la continuité des activités du CEC et qu'ils se projettent dans ses initiatives et ses projets, notamment la sensibilisation publique par l'intermédiaire du programme Möbius, la bonification de ses services, le reboisement du site et la protection du lac des Sœurs. Mentionnons que le CEC est parvenu à désamorcer les inquiétudes de certains participants en présentant les diverses mesures et initiatives de contrôle des odeurs, incluant le recouvrement des matières collectées, le système de neutralisation des odeurs et les patrouilles de vérification sur le site et dans les quartiers, de même que le traitement des plaintes associées. Le CEC a également convenu de documenter davantage la composition des biogaz en lien avec la santé publique, dans le cadre de l'étude qu'il a initiée et qu'il présentera aux autorités compétentes. Les citoyens comptent en partie sur le CEC pour le développement économique et environnemental local.

D'autre part, le thème des matières collectées a suscité de nombreuses discussions et le constat qui s'en dégage indique que les résidents veulent être rassurés sur le maintien prioritaire de leurs services, notamment en matière d'équité régionale. Il semble toutefois que les participants ont eu de la difficulté à comprendre le projet du LET basé sur des données prévisionnelles qui ne relèvent pas du CEC. Même en considérant que les objectifs de réduction des quantités de matières sont fixés par les instances gouvernementales et municipales, la réduction progressive des quantités admises au jusqu'à la fermeture du LET en 2044 est contre-intuitive lorsqu'elle est mise en relation avec l'augmentation de la population.

Lors des préconsultations, le CEC s'est engagé à documenter davantage les sujets suivants dans son ÉIE et les études liées :

- La provenance des matières résiduelles par région géographique;
- La capacité géotechnique du site;
- La caractérisation des composés des biogaz produits par le LET, en lien avec la santé humaine, et à rendre accessible les données sur la qualité de l'air.

Le CEC s'est également engagé à examiner davantage les questions suivantes :

- Le statut au sujet des goélands à l'extérieur de la zone d'étude, sur les îles du fleuve;
- L'accessibilité éventuelle des espaces verts sur la propriété du CEC, en collaboration avec les municipalités, sachant que certains conseillers municipaux se sont prononcés en défaveur d'un parc accessible au public;
- Les mesures de gestion des matières résiduelles visant la réduction des quantités dirigées à l'élimination, en collaboration avec les municipalités.

6.2. Recommandations pour le cheminement du projet

Afin de bonifier le projet d'agrandissement du LET de Lachenaie, l'ÉIE pourrait approfondir les connaissances et les informations requises afin de répondre plus clairement aux interrogations et préoccupations des citoyens riverains concernant les sujets des suivants :

- a) La diminution progressive des quantités de matières résiduelles acheminées au LET d'ici 2041, malgré l'augmentation de la population, tout en préservant le service aux citoyens riverains;
- b) Les alternatives et la capacité de détournement des matières résiduelles vers d'autres sites d'enfouissement;
- c) L'intégration des profils des cellules du LET dans le paysage;
- d) Les projections de l'effet visuel des plantations initiées par le CEC.

En continuité avec ses pratiques de relations avec le milieu, le CEC pourrait s'assurer de :

- e) Transmettre le rapport des préconsultations publiques aux membres du Comité de vigilance et du Comité de citoyens de suivi des odeurs, afin de recueillir leurs commentaires;
- f) Rendre compte à la population des résultats de ses initiatives concernant la formation des citoyens patrouilleurs d'odeurs et de ses démarches pour le développement de l'écoparc;
- g) Développer avec les municipalités, des scénarios d'aménagement qui intègreraient ultimement les espaces verts protégés par le CEC, dont le lac des Sœurs, malgré les divergences d'opinions des conseillers municipaux au sujet de l'accessibilité publique.

7. Références

Bureau d'enquête et d'audience publique (2021). En ligne, « [Rapport 359, Projet d'Agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie \(section sud-ouest du secteur nord\)](#) », 148 pages.

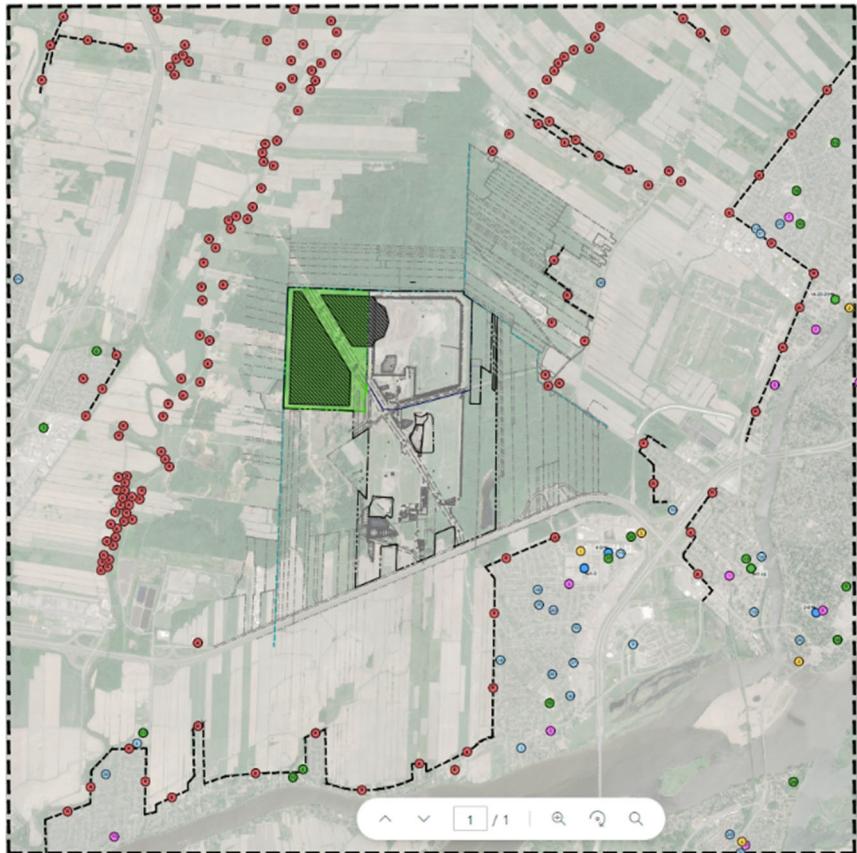
Complexe Enviro Connexions, (2023). « PR1.1 - Avis de projet, Agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie, Ville de Terrebonne », 11 pages.

MELCCFP, Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique (2018). En ligne, « [L'information et la consultation du public dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, Guide à l'attention de l'initiateur de projet](#) », 45 pages.

MELCCFP, Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique (2020). En ligne, « [Guide sur la démarche d'information et de consultation réalisée auprès des communautés autochtones par l'initiateur d'un projet assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement](#) », 39 pages.

WSP, (2018). « Étude d'impact sur l'environnement, Complexe Enviro Connections, Exploitation de la section sud-ouest du secteur nord du lien d'enfouissement technique, ville de Terrebonne, secteur Lachenaie », 387 pages.

ANNEXE A Zones de distribution des invitations aux préconsultations publiques

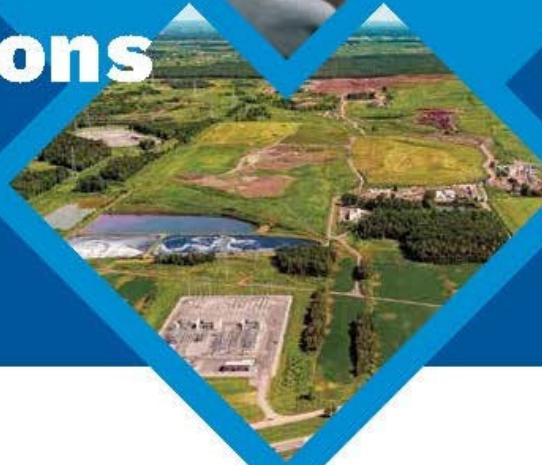


Zone d'étude

Nombre d'adresse par catégorie	
Catégories	Nombre d'adresse
Résidentiel	17249
Sans correspondance	692
Commercial	167
Restauration et hébergement	18
Institutionnel	44
Transport et infrastructure	64
Service	147
Résidentiel institutionnel	18
Parc et récréation	45
Agricole	93
Villégiature	11
Terrain vague	97
Industrie lourde	36
Industrie légère	22
Exploitation minière et services connexes	3
Forestier	1

ANNEXE B **Invitation officielle aux préconsultations publiques**

Invitation officielle aux préconsultations publiques



Projet d'agrandissement
du lieu d'enfouissement
technique de Terrebonne



**COMPLEXE ENVIRO
CONNEXIONS**



Inscrivez-vous !

3779, chemin des Quarante-Arpents
Terrebonne (Québec) J6V 9T6

complexenviroconnexions.com



À votre service depuis plus de 35 ans

Le Complexe Enviro Connexions de Terrebonne offre des services intégrés en gestion des matières résiduelles solides non dangereuses, allant de la récupération au réemploi, à la valorisation et à l'élimination de celles-ci.

Les installations du Complexe Enviro Connexions jouent un rôle essentiel pour assurer une gestion environnementale et sécuritaire des matières résiduelles.

Portrait de la situation actuelle

Au cours de l'année 2027, le lieu d'enfouissement technique (LET) du Complexe Enviro Connexions atteindra la capacité d'enfouissement autorisée par son décret ministériel en vigueur. Dans le but de continuer d'offrir ses services à la population ainsi qu'aux commerces et industries avoisinants, le Complexe Enviro Connexions a entamé la procédure d'autorisation environnementale du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), en déposant son avis de projet d'agrandissement, le 3 mars 2023.

Notre objectif

Cette démarche vise à obtenir les autorisations gouvernementales nécessaires qui découlent de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) afin de poursuivre des activités d'enfouissement sur de nouvelles zones, au sein de la propriété du Complexe Enviro Connexions.



Nous souhaitons vous entendre

Pour les équipes du Complexe Enviro Connexions, la diffusion transparente et continue d'informations pertinentes relatives à ses activités auprès des citoyens et des acteurs socioéconomiques de la région constitue une priorité pour assurer l'amélioration de ses pratiques, et ainsi, favoriser une cohabitation harmonieuse avec son milieu environnant.

De façon constante depuis le début de l'exploitation de son LET, l'entreprise s'est montrée à l'écoute des gens de son milieu, ce qui l'a amenée à mettre en place et à améliorer plusieurs mesures d'atténuation et de suivi des impacts de ses activités.

Depuis le printemps 2022, l'équipe chargée du projet au Complexe Enviro Connexions mène des activités d'information et de préconsultation auprès de ses nombreuses parties prenantes, tels que les instances municipales et les acteurs et les groupes à vocation économique, sociale et environnementale.

S'informer et participer en tant que citoyens



Quand

- Pour les résidents de Terrebonne et de Mascouche : Le lundi, 23 octobre à 19 h
- Pour les résidents de Repentigny et de Charlemagne : Le mardi, 24 octobre à 19 h



Horaire

- 17 h 15 Accueil des participants pour la visite en autobus
- 17 h 30 Visite commentée des installations du Complexe Enviro Connexions en autobus
- 18 h 30 Accueil des participants
- 19 h 00 Début de la séance d'informations et des échanges entre l'équipe du Complexe Enviro Connexions et les participants



Quoi

Deux soirées de préconsultations publiques lors desquelles tous les détails sur le projet à l'étude vous seront présentés. L'objectif est de poursuivre le dialogue avec la population locale, recevoir les commentaires et les possibles préoccupations face aux différentes facettes du projet.

FACULTATIF Une visite des installations, en autobus, vous est proposée à 17 h 30.



Où

Complexe Enviro Connexions : 3779, chemin des Quarante-Arpents, Terrebonne, J6V 9T6



S'inscrire

Afin de bien planifier cet événement, prière de vous **INSCRIRE** par l'un ou l'autre des moyens suivants :

- En scannant le **CODE QR**
- Sur la page : complexenviroconnexions.com/projet
- Par téléphone : (450) 987-6681
- Par courriel : info@complexenviroconnexions.com



Pour plus d'informations

Visitez complexenviroconnexions.com afin de :

- Découvrir d'autres façons de participer au processus ;
(transmission de commentaires, visites du site du CEC, etc.)
- Obtenir des renseignements complémentaires sur le projet ;
- Obtenir les comptes rendus des rencontres du comité de vigilance.



Bon à savoir

La réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement pour le présent projet est encadrée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Il est prévu que des consultations publiques soient tenues par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) vers la fin 2024.

Un projet essentiel, résolument tourné vers l'avenir

La justification du projet du Complexe Enviro Connexions (CEC) s'appuie sur différentes études et analyses des besoins actuels et futurs pour l'élimination de déchets ultimes, dont le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031 (PMGMR), adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), conformément à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Malgré les efforts et les progrès accomplis pour réduire et valoriser les matières résiduelles, le LET du Complexe Enviro Connexions s'avère une infrastructure indispensable pour répondre aux besoins futurs de la société.

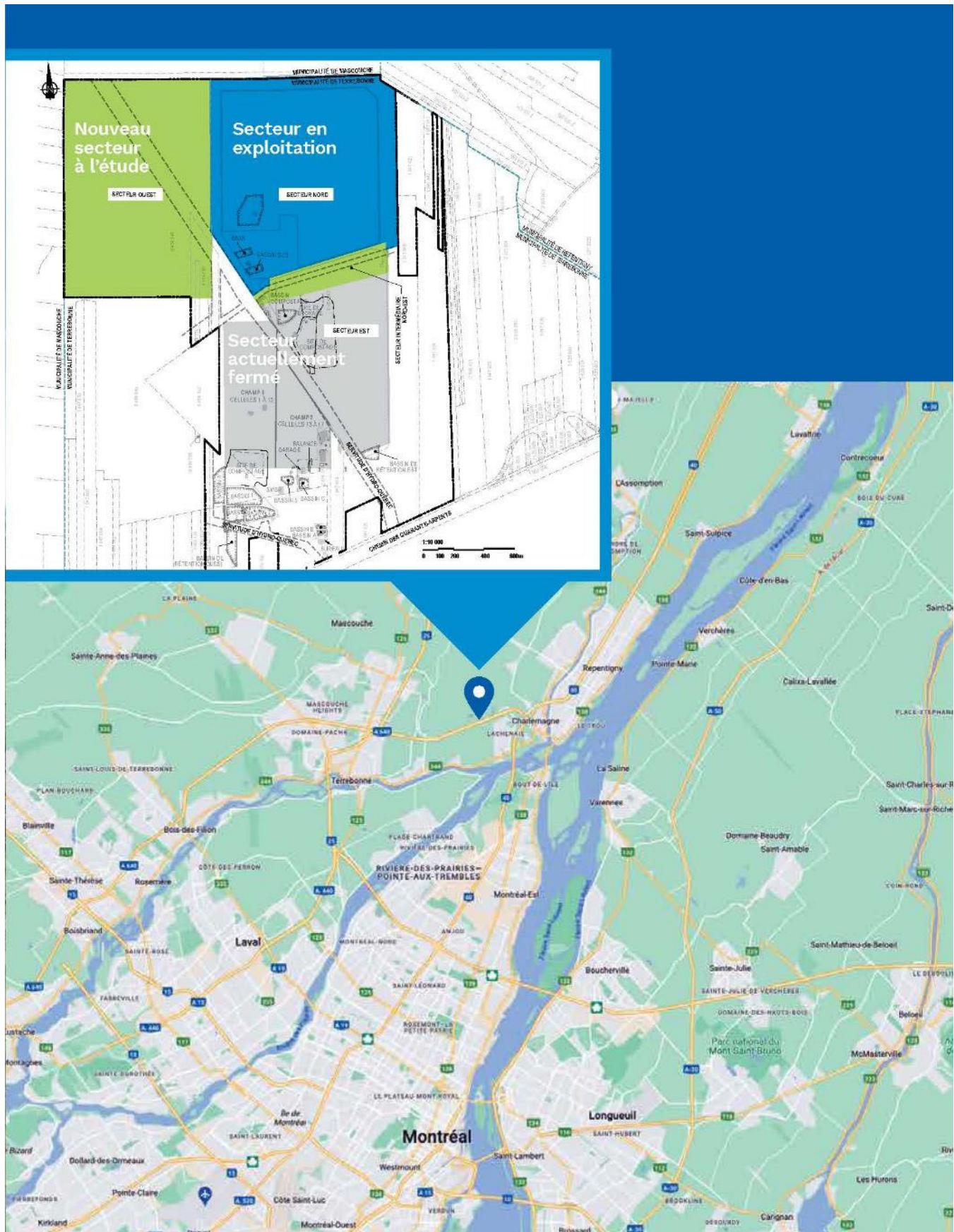
Les avantages d'Enviro Connexions pour la réalisation du projet d'agrandissement :

- Un leadership et une expertise reconnus à travers l'Amérique du Nord ;
- La localisation du Complexe Enviro Connexions au sein de la communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ;
- Les critères de conception et d'aménagement de la nouvelle zone, similaires aux zones d'exploitation actuelles ;
- La maîtrise des systèmes de protection environnementale performants et sécuritaires par les équipes en place.

En visant à prolonger la vie utile du LET au-delà de 2027, le Complexe Enviro Connexions assure être le mieux placé pour maintenir des services essentiels en gestion des matières résiduelles, de façon sécuritaire et dans le respect de l'environnement.

**Le LET est un espace
sécuritaire pour
le traitement des
matières résiduelles,
un service essentiel.**







Tourné vers l'avenir



PCF



ANNEXE C

Circuit des visites, points d'arrêt et de débarquement

L'itinéraire de l'autobus et été le même lors des préconsultations des 23 et 24 octobre. Les chiffres indiquent l'ordre des points d'arrêt du parcours. Les 2 points de débarquement sont encerclés.



- 1 Départ du Centre Möbius (Bureaux)
- 2 Guérites de contrôle (Balances)
- 3 Déchetterie (Éco-centre)
- 4 Système de traitement du lixiviat et plateforme de maturation
- 5 Volières avec présentation du fauconnier

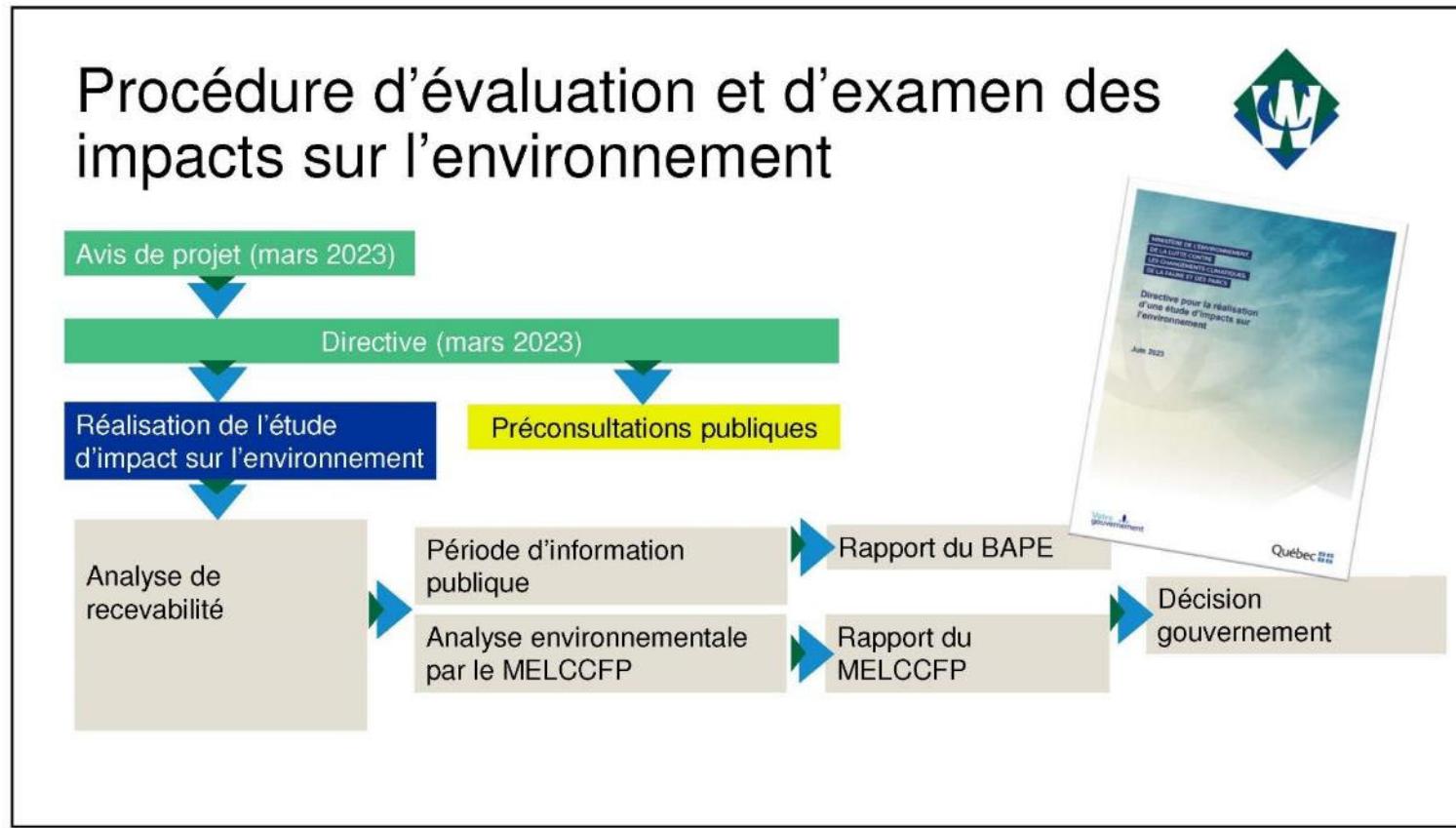
- 6 Centre de compostage de résidus verts
- 7 Front de déchets
- 8 BAAS (traitement de la matière organique) et vue sur terrains Ouest
- 9 Usine de production de biométhane (GNR)
Retour au centre Möbius



COMPLEXE ENVIRO
CONNEXIONS

Agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Terrebonne

Préconsultations publiques
23-24 octobre 2023



3

Qui nous sommes



Entreprise de
services essentiels
en gestion intégrée
des matières
résiduelles

14 actifs au Québec
Dont des centres de tri
nouvelle génération
Plus de **900** employés

Plus de
100 camions propulsés au GNC
2 camions robot
Lion Électrique

The infographic is contained within a white rectangular box with a thin black border. On the left side, there are three small illustrations: a blue dump truck unloading material onto a green hill, a close-up of a plant growing from soil, and a yellow bird perched on a brown trash can next to two small houses. To the right of these images is the title 'Complexe Enviro Connexions' in a large, bold, dark blue sans-serif font. Above the text is a logo consisting of a stylized 'W' shape inside a diamond frame, with green and blue colors. Below the title is a bulleted list of facts in a dark gray font. To the right of the list is a green circular callout containing the text 'Près de 70 000 tonnes de résidus verts et organiques traitées, en 2022'. A blue arrow points from the word 'Écocentre' to the right side of the slide.

Complexe Enviro Connexions

- En 2022, environ 1,2 M tonnes de matières résiduelles traitées
- Plateforme de compostage de **résidus verts**
- Traitement de **25 000 t/an** de résidus de table

Près de 70 000 tonnes de résidus verts et organiques traitées, en 2022

Écocentre

5

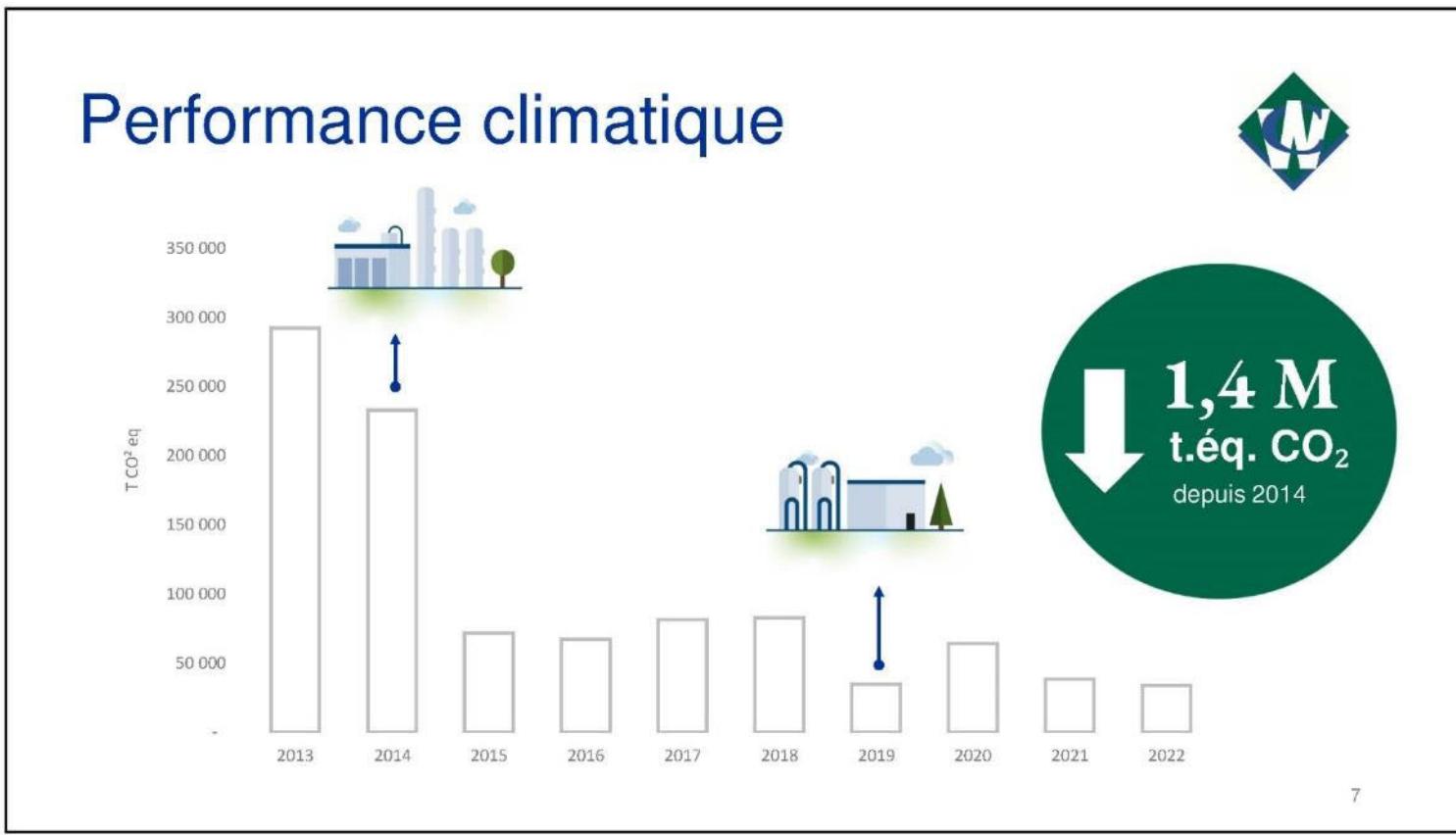
Plus grand producteur de GNR au Canada



- Réseau de plus de **700** puits de captage du biogaz
- Captation de plus de **97%** du biogaz
- Production de plus de **6 600** GJ/ jour de GNR

**88%
GES**
depuis 2014





7

7

L'importance de capter le biogaz



1

Odeurs

- Contrôle et réduction des odeurs produites par la décomposition des matières putrescibles
- Moins de biogaz à l'atmosphère, moins d'odeur

2

GES

- Le biogaz est composé de CO₂ et de biométhane (CH₄)
- Capter le biogaz = réduire les GES (CO₂ + CH₄)

3

GNR

- Création d'une énergie propre et renouvelable à partir des déchets
- La production de GNR joue un rôle important dans la décarbonation

8

8



Entreprise citoyenne



- Gestion proactive des odeurs
- Effarouchement des goélands
- Reboisement de **2 500** arbres et création de nouveaux habitats
- Ruches d'abeilles avec Alvéole (2019)
- Protection du Lac des Sœurs



Entreprise citoyenne

- Partenaire d'événements et d'organismes locaux
- Programme de **sensibilisation** et d'**éducation Möbius**
 - Implanté en 1992
 - Ouvert à tous
 - Plus de **300 000** participants





10

Un projet essentiel, tourné vers l'avenir



11

11

Présentation du projet



1

Contexte

- Capacité d'enfouissement permise atteinte en 2027

2

Principal objectif

- Continuer de répondre aux besoins de la population

3

Zones visées

- Secteur Ouest
- Secteurs déjà exploités
- Secteur intermédiaire (Nord-Est)

12

12



Malgré les efforts et les progrès collectifs accomplis pour réduire et valoriser les matières résiduelles, le LET du Complexe Enviro Connexions s'avère une infrastructure indispensable pour répondre aux besoins futurs de la société

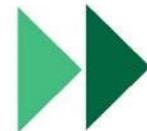




Raison d'être du projet



- En 2021, 716 kg de déchets ont été éliminés par habitant
- D'ici 2025, le Québec a pour objectif de réduire à 525 kg ou moins, la quantité de déchets ultimes par habitant
- Selon un scénario optimiste, en 2041:



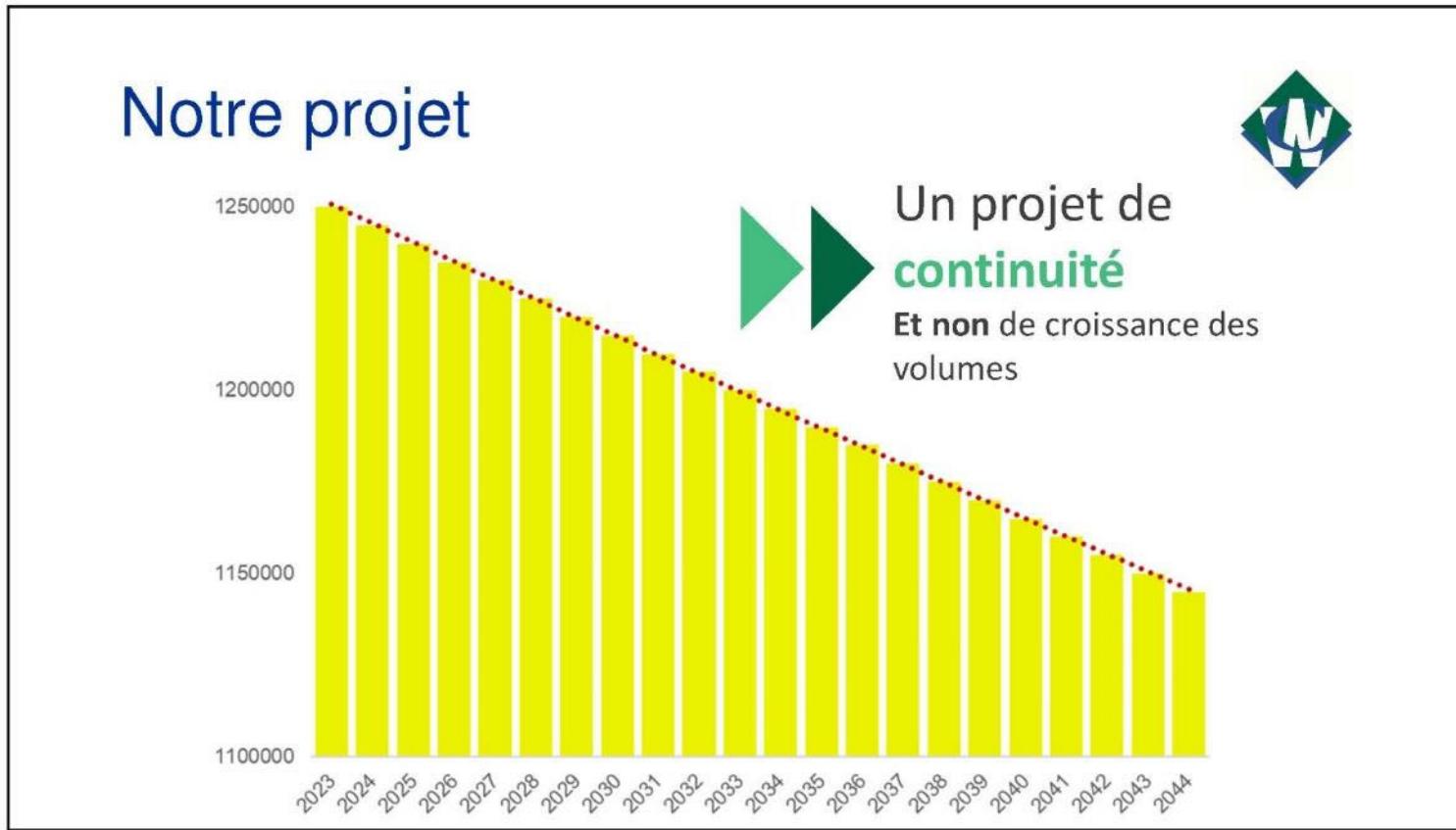
450 kg/hab./an

Raison d'être du projet

- En 2041, estimation du **volume total** de matières résiduelles pour élimination estimé à:
 - Réduction de **-25%**
 - **2,5 millions de tonnes** annuellement (région desservie)



15





17

Projet de continuation des opérations

- **Zones habitées plus éloignées**
 - Intégration visuelle harmonieuse
 - Conception similaire à celle du secteur nord: solide expertise
 - Volumes disponibles connus
 - Conditions géologiques semblables

Évaluation des impacts



Qualité de l'eau de surface et souterraine

- Collecte du lixiviat et traitement avant le rejet à l'égout
- Programme de suivi pour eaux de surface et souterraine conforme aux exigences du MELCCFP



Santé

- Contrôle serré des biogaz pour réduire risque sur la santé (efficacité de captage >97%)
- Études de risques pour la santé passées démontrent que le LET n'a pas d'impact
- Étude de risque pour la santé réalisée dans le cadre de l'étude d'impact

Mesures d'atténuation et de suivi prévues



Qualité de l'air et contrôle des odeurs : poursuite des mesures d'atténuation déjà mises en place

- Contrôle à la source et à la réception des lots odorants (destruction immédiates)
 - Horaire d'acceptation de matières malodorantes
- Recouvrement journalier
 - Matériaux de recouvrement performant
- Membranes temporaires pour le captage des biogaz sur le talus des zones actives
- Aucune réception de résidus fins issus du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)

Mesures d'atténuation – Prévention et contrôle des odeurs



- Optimisation du captage du biogaz (capteurs de pression et suivi de surface)
- Rampes fixes et mobiles d'agents neutralisants
- Équipement de neutralisation sur machinerie lourde
- Contrôle optimal aux aires de réceptions
- Station météorologique sur le site
- Stations (3) de mesure de la qualité de l'air



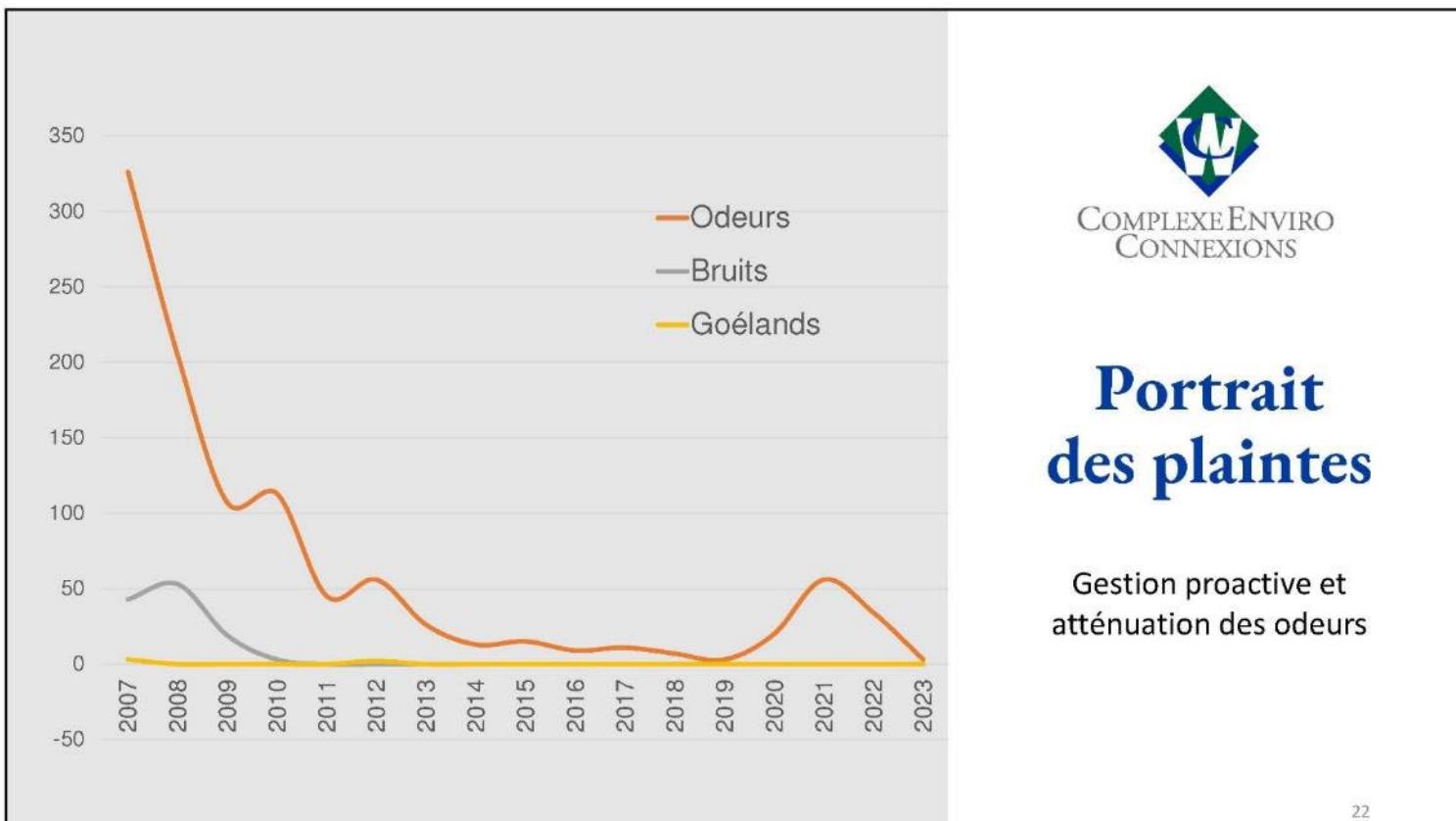
Mesures d'atténuation et de suivi prévues – Les comités



Comité citoyen de suivi des odeurs	Comité interne de suivi des odeurs (Patrouilleurs)	Comité de vigilance
<ul style="list-style-type: none">Créé en 2003Une dizaine de citoyens observateurs volontairesRésidents des secteurs limitrophes	<ul style="list-style-type: none">Créé en 2007Couvre le quartier de la Presqu'îleObservations 7 jours par semaineTransmission des données en temps réel et système d'alertes	<ul style="list-style-type: none">Créé en 1997Formé de représentants de CEC, de la CMM, des MRC de L'Assomption et des Moulins, des villes limitrophes, d'un représentant du CCPL, de citoyens et du Conseil régional de l'environnement de Lanaudière

21

21



22

Mesures d'atténuation et de suivi prévues – Gestion des plaintes



Plusieurs canaux de communication sont disponibles pour le dépôt d'une plainte par un.e citoyen.ne

Procédure d'enregistrement des observations et des plaintes

📞 Ligne CEC à l'écoute : (450) 474-5559

🌐 [Formulaire web](#)

- ✓ Direction régionale du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Mesures d'atténuation et de suivi prévues – Gestion des plaintes



Procédure de traitement de la plainte

- Plaintes mises en lien avec les données d'opération et les conditions météo
- Correctifs appropriés mis en place
- Suivi auprès du plaignant et auprès du comité de vigilance si nécessaire.





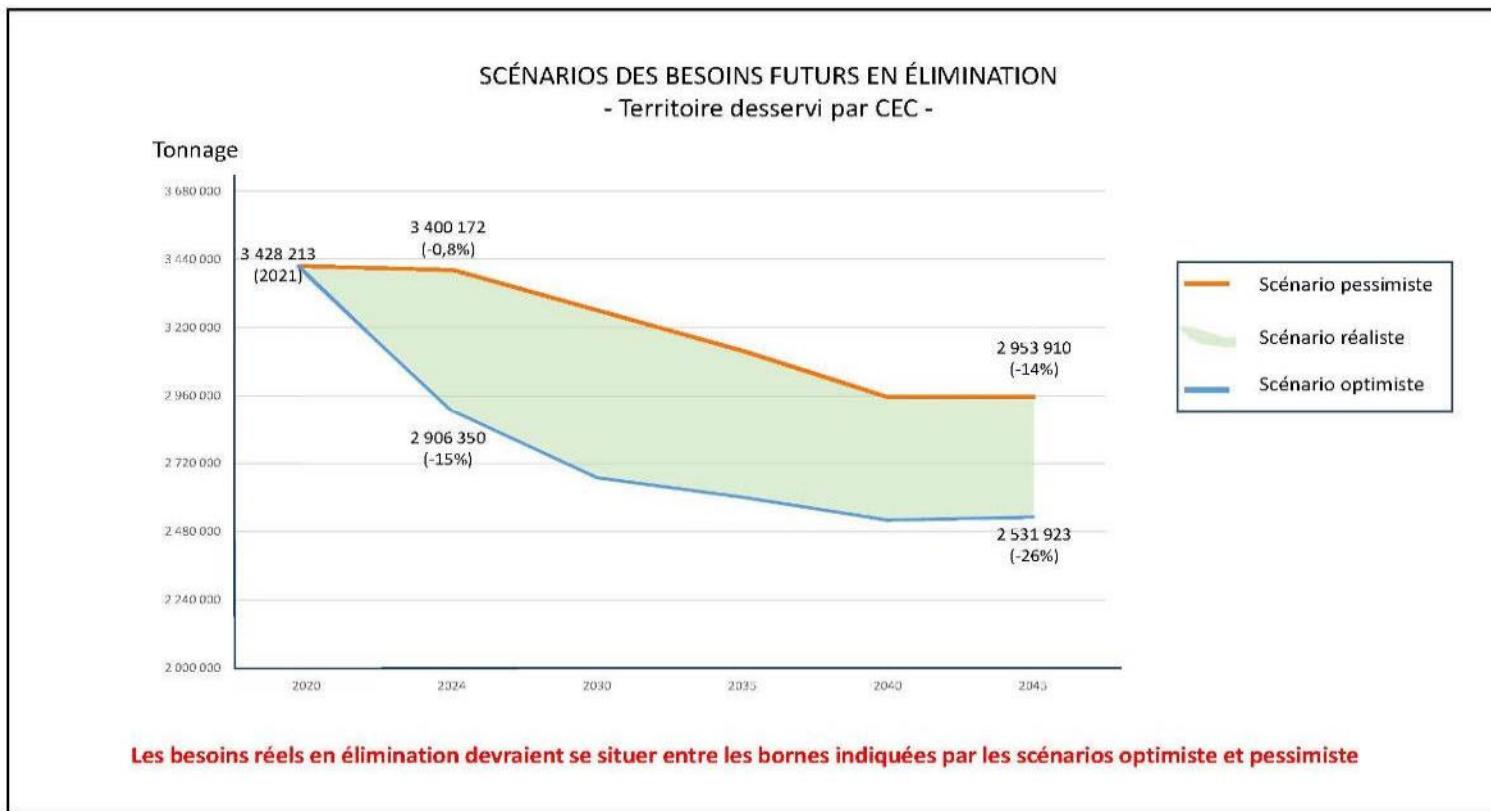
25



Annexes

26

26



ANNEXE E Tableau des notes des préconsultations

No séquentiel	Date	Terrebonne	Mascouche	Repentigny	Charlemagne	Hors secteur	# Questions	# Commentaires	Prise de notes : Source 1 en noir / Source 2 en bleu																												
									Combatif	Objectif	Constructif	Méfiance	Projet LET	LET en cours	Hors sujet	Odeurs	Poussière	Air / Échantillons	Propreté	Gestion des plaintes	Aménagements LET	Développement	Infrastructures / HQ	Paysage / Vue	Camionnage	Milieux humides	Lixiviat / Épuration	GES / Biogaz	Faune aviaire	Suivi environnement	Gestion post-fermeture	Retombée locale	Exploitation biogaz	Équité régionale	Matières collectés		
		10	23	1	49	1	12		1	26	8	7	15	17	16	8	1	1	1	2	4	1	2	3	1	1	3	1	2	5	3	4	13				
4	23	1			4				Q1 : Au sujet des 450 kg de déchets par habitant, quels sont les plus grands fournisseurs de déchets, est-ce que ce sont les gens de Terrebonne et Mascouche, est-ce que Montréal est le plus grand contributeur de déchets au site ? R1 : Chaque MRC, municipalité, ville fait ses propres projections. Q4 : Quelle est l'ambition de réduire de 450 kg par habitant, et qui sont les principaux fournisseurs de déchets par habitant ? Réponse : En moyenne, un citoyen québécois génère environ 716 kg de déchets par an. Les données du ministère de l'Environnement indiquent les quantités générées de déchets par ville et MRC (Municipalité régionale de comté) chaque année. Cependant, il est essentiel de noter que la réduction des quantités de déchets ne devrait pas être au détriment des services fournis à la population. Q2 : Quelle est la contribution des gens de la région par rapport à la quantité de déchets accueillie ? R2-M : CEC peut détourner les déchets pour sécuriser les besoins de la MRC. Au départ, la priorité c'est d'offrir le service aux gens de Terrebonne et Mascouche. Q5 : Les résidents de Terrebonne/Mascouche sont-ils plus grands contributeurs au site que les résidents de Montréal ? Si la réduction des quantités est l'objectif, est-ce au détriment de ces résidents ? Réponse : CEC reviendra avec des études d'impact pour déterminer la distribution des déchets en fonction des populations. Cela dit, les résidents de Terrebonne/Mascouche ont un avantage particulier en raison d'accords avec les élus et la MRC. De plus, ils ont déjà dévié des déchets pour garantir la capacité de la MRC. La priorité est de fournir un service optimal aux résidents de Terrebonne et Mascouche. Q3 : Est-ce qu'on peut envisager des redevances à la municipalité pour la déchetterie, autres services, redevance pour les rejets d'eau par exemple ? Q4 : La ville prend des décisions de réduction des déchets, pas nécessairement dans les autres municipalités, est-ce qu'on peut envisager de pénaliser celles qui contribuent le plus ? R3-4-M : CEC mise sur la sensibilisation dans les villes et fait plusieurs activités en ce sens (programme Möbius...). CEC redonne à la communauté locale, notamment par le service de compostage offert aux citoyens de Terrebonne et Mascouche. Q6 : Comment traitez-vous les sacs de plastique et envisagez-vous des actions pour les contributeurs au site ? (Notez que certaines municipalités ont interdit les sacs) Réponse : Les municipalités sont autonomes dans leurs décisions pour la gestion des sacs de plastique, et il y a des efforts de sensibilisation pour les municipalités. Actuellement, les différents programmes ne sont pas pris en compte, mais des patrouilles vertes et d'autres initiatives éducatives sont mises en place pour sensibiliser la population. Du côté du CEC, le programme MÖBIUS fait partie intégrante de cette sensibilisation citoyenne.	1	1	1	1																						1	1	1
5	23	1			1	1			C1-Q1 : Message aux élus pour qu'elles saisissent l'opportunité qui s'offre à elles aujourd'hui, puisque CEC s'engage à préserver le lac des Sœurs, pourquoi ne pas développer avec l'aide des municipalités un projet de préservation structurant des milieux naturels pour les résidents de Terrebonne qui engloberait, relieraient les sentiers et les parcs existants de la région ? R1 : Les milieux humides sont importants, il y a place à discussions avec les élus au sujet de la préservation des milieux naturels, on peut penser au ruisseau de Feu et au Sentier de la presqu'île. Q-CEC : Comment a évolué votre expérience par rapport au LET ? R-citoyen : CEC fait bien les choses.	1																											

No séquentiel	Date	Terrebonne	Mascouche	Repentigny	Charlemagne	Hors secteur	# Questions	# Commentaires	Prise de notes :										Suivi environnement	Gestion post-fermeture	Retombée locale	Exploitation biogaz	Équité régionale	Matières collectées			
									Combatif	Objectif	Constructif	Méfiance	Projet LET	LET en cours	Hors sujet	Odeurs	Poussière	Air / Échantillons	Propreté	Gestion des plaintes	Aménagements LET	Développement	Infrastructures / HQ	Paysage / Vue	Carnionnage	Milleux humides	Lixiviat / Épurature
6	23	1				2	1	12																			

C1 : Il y a une évolution au niveau de la gestion des odeurs, mais il y a toujours des goélands.
Q1 : Est-ce qu'on pourrait contrôler le problème à la source sur les îles du fleuve, éliminer les goélands à la source ?
R1-M : l'île Desloriers (?) est l'endroit où niche la plus grande population de goélands qui est une espèce protégée parce qu'il s'agit d'oiseaux migrateurs. Les goélands ne nichent pas sur le site du LET, le site n'est pas un milieu accueillant pour eux. Les fauconniers travaillent de la levée au coucher du soleil. Une étude de l'UQAM a démontré, à l'aide de goélands bagués, qu'ils ont tendance à éviter le site à cause des faucons. Durant l'année, il y a des périodes plus intenses comme au printemps, en mai et juin, avec le retour des goélands et l'élosion des oeufs. CEC note la question pour voir ce qui pourrait être fait à la source.

Q7 : Comment gérez-vous les goélands qui fréquentent le site ?
Réponse : Les goélands sont protégés, et l'île des Lauriers (située tout près) est un lieu essentiel et protégé pour ces oiseaux migrateurs. Des fauconniers sont présents depuis 1995 pour dissuader les goélands de s'approcher du site. L'objectif est de maintenir les goélands éloignés de la zone, mais une vigilance constante est nécessaire. Le tout est fait de façon pacifique.

Q2 : Les citoyens ne font pas l'effort de réduire ou trier leurs déchets, est-ce que CEC pourrait faire des patrouilles d'ordures avec la ville ?
R2-M : le cœur du programme Möbius est de faire de la sensibilisation auprès de la population et à Terrebonne, dans les écoles. 2 fois par année (?), en collaboration avec Recyc-Québec, la caractérisation des contenus des camions de recyclage et la pesée des matériaux sont faites pour avoir un portrait de la situation et orienter les activités de sensibilisation.

Q8 : Comment envisagez-vous d'éduquer et de sensibiliser la population à réduire et trier les déchets ?
Réponse : Plusieurs initiatives de sensibilisation sont en cours, notamment la patrouille verte (Ville de Terrebonne), qui sensibilise les résidents et aide à éduquer sur la gestion des déchets. L'éducation et la sensibilisation sont au cœur du programme MOBIUS, et les services sont adaptés en fonction des demandes des municipalités pour mieux éduquer et sensibiliser la population.
La citoyenne propose comme solution de donner des amendes à ceux/celles qui ne respectent pas le triage dans leur bac ou encore de les encourager lorsqu'ils font bien le travail avec un petit autocollant de type "bravo!".

No séquentiel	Date						# Questions	# Commentaires	Prise de notes : Source 1 en noir / Source 2 en bleu												Paysage / Vue	Camionnage	Milieux humides	Lixiviat / Épurations	GES / Biogaz	Faune aviaire	Suivi environnement	Gestion post-fermeture	Retombée locale	Exploitation biogaz	Équité régionale	Matières collectées
		Terrebonne	Mascouche	Repentigny	Charlemagne	Hors secteur			Constructif	Objectif	Constitutif	Méfiance	Projet LET	LET en cours	Hors sujet	Odeurs	Poussière	Air / Échantillons	Propriété	Gestion des plaintes	Aménagements LET	Développement	Infrastuctures / HQ									
8	23	10	23	1	49	12			1	26	8	7	15	17	16	8	1	3	1	2	4	1	3	1	1	3	1	1	1	1	1	
8	23			1	2																											
9	23	1			2																											
10	23	1			1	1																										

No séquentiel	Date	Terrebonne	Mascouche	Repentigny	Charlemagne	Hors secteur	# Questions	# Commentaires	Prise de notes : Source 1 en noir / Source 2 en bleu																										
									Combatif	Objectif	Constructif	Méfiance	Projet LET	LET en cours	Hors sujet	Odeurs	Poussière	Air / Échantillons	Propreté	Gestion des plaintes	Aménagements LET	Développement	Infrastructures / HQ	Paysage / Vue	Camionnage	Milieux humides	Lixiviat / Épuration	GES / Biogaz	Faune aviaire	Suivi environnement	Gestion post-fermeture	Retombée locale	Exploitation biogaz	Équité régionale	Matières collectées
		10	23	1	49	12			1	26	8	7	15	17	16	8	1	3	1	2	4	1	2	3	1	1	1	2	5	3	4	13			
11	23	1			2	2			C1 : Monsieur évoque un partenariat pour les espaces natures et parcs de Terrebonne. Q1 : Après les 20 ans d'opération, quelle est l'espérance de vie du site, qu'est-ce qu'on doit envisager pour le futur du site et le suivi environnemental ? R1-M : CEC a l'obligation d'effectuer un suivi environnemental pendant 30 ans après la fermeture du LET. Le projet de reboisement deviendra un bon indicateur de ce que le CEC peut faire une fois le site fermé. Q11 : Comment envisagez-vous de gérer la nature environnante et le site après 2044 ? Réponse : Après la fermeture du site, des obligations de suivi sont en place pour les 30 années suivantes. Il y a des projets de reboisement qui sont imaginés. Un citoyen propose même un projet de parc ou encore une pépinière comme celle de Terrebonne qui pourrait être envisagée pour le suivi et la préservation de l'environnement. Q13 : Envisagez-vous d'ouvrir au public le lac des Sœurs, qui est situé sur votre terrain et est un endroit magnifique qui devrait être rendu accessible aux citoyens ? Réponse : Il est important de noter que l'ouverture du site au public est une question complexe. Il y a des avantages et des inconvénients à considérer. Nous nous engageons à préserver l'environnement, y compris le lac des Sœurs, qui est en effet un lieu magnifique. Nous sommes ouverts au développement du territoire et à la préservation de cet environnement. C'est une question qui nécessite une réflexion approfondie, et nous sommes ouverts à la discussion pour trouver des solutions qui répondent aux préoccupations des résidents.		1	1	1	1																					
12	24		1		1				Q1 : Greg a mentionné que le site est en décroissance pendant sa présentation, une dame a demandé pourquoi? Réponse: pour respecter les normes environnementales et le volume disponible du site.		1		1																				1		
13	24		1		1				Q1 : Quelle est la région desservie par le LET ? R1 : Le Grand Montréal (retour présentation page 15) pour justifier projet, CEC doit faire des projections et fonder ses scénarios à partir des données fournies par Recyc-Québec, les villes et la CMM, qui doivent établir des cibles et des objectifs en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. Selon les données, CEC prévoit traiter 2.5 M de tonnes par année en 2041 en prévoyant une diminution de 5 M de tonnes par année soit 25% de moins de matières à traiter. Q2. Quel territoire vous desservez ? Cela ne diminuera pas dans les autres villes que vous desservez nécessairement ? On dessert en ce moment 48% des demandes de la CMM, et donc, ces déchets devront aller ailleurs, les autres sites devront en accepter plus. C'est la responsabilité du gouvernement de trouver des alternatives. Anne-Marie explique davantage les diapositives, petite incompréhension de la part des participants. Cela semble être bien compris.		1		1	1																				1	1

No séquentiel	Date	Terrebonne	Mascouche	Repentigny	Charlemagne	Hors secteur	# Questions	# Commentaires	Prise de notes : Source 1 en noir / Source 2 en bleu																									
									Combatif	Objectif	Constructif	Méfiance	Projet LET	LET en cours	Hors sujet	Odeurs	Poussière	Air / Échantillons	Propreté	Gestion des plaintes	Aménagements LET	Développement	Structures / HQ	Paysage / Vue	Camionnage	Milieux humides	Lixiviat / Épuration	GES / Biogaz	Faune aviaire	Suivi environnement	Gestion post-fermeture	Retombée locale	Exploitation biogaz	Équité régionale
16	24	10	23	1	1	49	12		1	26	8	7	15	17	16	8	1	3	1	2	4	1	2	3	1	1	3	1	2	5	3	4	13	
									Q1 : Est-ce que vous faites un retour sur les plaintes (odeurs) ? R1 : Oui, tous les opérateurs sont informés des plaintes, des vérifications sont faites pour trouver la source des odeurs et agir rapidement, puis CEC rappelle le plaignant pour lui dire si quelque chose s'est passé. Si rien de particulier ne s'est passé, la plainte est quand même enregistrée au rapport des plaintes qui est transmis au Comité Vigilance et au Comité citoyens, qui se rencontre tous les 3 mois, pour discuter du suivi des plaintes.																									
									Q5. Faites-vous des retours sur les plaintes reçues? Réponse André: oui justement, j'ai reçu une plainte cette semaine, j'informe mes collègues et je fais le suivi avec le citoyen. On essaie toujours de trouver la source de l'odeur. On revient vers le citoyen qui a fait le signalement, pour lui expliquer la situation. On prend toujours en note la plainte, elle est mise dans un registre, communiquée au ministère de l'Environnement et aux comités de citoyens. À chaque rencontre, les odeurs font partie de l'ordre du jour. On se rencontre aussi chaque semaine pour identifier ce qui pourrait																									
17	24	1	1	2					Q1 : Au sujet de la station de la qualité de l'air qui sera installée, est-ce qu'on pourra avoir les résultats ? R1 : Les données ne seront pas accessibles en temps réel, la technologie ne nous permet pas de le faire en ce moment, les données seront enregistrées et rendues disponibles dans l'étude d'impact qu'on pourra consulter.																									
									Q6. Est-ce que la qualité de l'air va être affichée sur votre site Web? Réponse Michèle: ça ne pourrait pas être disponible en temps réel, la technologie ne nous le permet pas. Mais, les données annuelles seront disponibles dans l'étude d'impact.																									
									Q2 : Le terrain du LET va jusqu'où ? R2 : CEC montre le terrain du LET sur le plan : à l'Est une bande verte qui comprend le lac des Sœurs est protégée, au Sud-ouest, le terrain a été vendu à la Ville de Terrebonne pour le développement d'un futur écoparc. Les opérations du LET demeurent sur les terrains de l'ancienne sablière exploitée il y a près de 100 ans, dont le fond argileux rend les opérations du LET sécuritaires.																									
									Q7. Votre terrain, votre propriété va jusqu'où? Réponse JM: il présente le tout sur la carte. Rérite le terrain destiné à l'agrandissement, et le terrain vendu à la ville pour la création de son futur Écoparc. Il parle des zones protégées, où il est impossible d'agrandir. André renchérit : les terrains qu'on parle, c'est une ancienne sablière. Toutes nos opérations sont à Terrebonne.																									

No séquentiel	Date	Terrebonne	Mascouche	Repentigny	Charlemagne	Hors secteur	# Questions	# Commentaires	Prise de notes : Source 1 en noir / Source 2 en bleu										Combatif	Objectif	Constructif	Méfiance	Projet LET	LET en cours	Hors sujet	Odeurs	Poussière	Air / Échantillons	Propreté	Gestion des plaintes	Aménagements LET	Développement	Infratructures / HQ	Paysage / Vue	Caminage	Milieux humides	Lixiviat / Épuration	GES / Biogaz	Faune aviaire	Suivi environnement	Gestion post-fermeture	Retombée locale	Exploitation biogaz	Équité régionale	Matières collectées
									10	23	1	49	12																																
30	24			1		2			Q1 : Le lixiviat de l'eau du site se retrouve où ? R1 : CEC explique comment le lixiviat est généré. Au LET, on traite toutes les eaux du site, nos techniciens vérifient l'eau pour qu'elle réponde aux normes, lorsque l'eau est traitée, elle est dirigée vers l'usine d'épuration la ville pour un 2e traitement. Le processus de traitement prend 20 jours en bassin. Démonstration des eaux avec échantillons d'eaux en pot. Q24. Le lixiviat, comment vous le traiter? Réponse Greg: on traite toutes les eaux qui sont en contact, celles-ci sont captées directement sur le site. On analyse l'eau captée pour s'assurer qu'elles respectent les normes de décharge de la ville. On fait aussi des tests de toxicité, avec des poissons, et ils ne meurent pas. Une fois l'eau traitée, elle est envoyée à l'usine d'épuration de la Ville de Terrebonne, qui la traite davantage, et ensuite, c'est envoyé à la décharge dans la rivière des Milles-Îles. André montre des échantillons d'eau.										1	26	8	7	15	1	17	16	8	1	3	1	2	4	1	2	3	1	1	1	2	5	3	4	13		
31	24			1		1			Q1 : Est-ce qu'on peut utiliser cette eau (lixiviat)? R1 : Cette eau possède des ingrédients nutritifs. Sur le site, on se sert des saules en plantation, ils se nourrissent et traitent en partie l'eau. CEC cherche à valoriser tout ce qui peut l'être et trouver des solutions pour améliorer ses procédés. Q25. Est-ce que l'eau pourrait servir à arroser des terres agricoles? Les saules vont se nourrir de cette eau-là, ils aiment ça. Une section avec des saules se nourrit de cette eau-là, une autre façon de traiter nos eaux de lixiviation. On cherche toujours à aller plus loin, à faire partie intégrante de l'économie circulaire.										1				1																						
32	24			1		1			Q1 : Est-ce qu'on peut envisager une zone high-tech en lien avec l'agroalimentaire ? R1 : CEC explore différentes avenues pour valoriser le secteur agricole en collaboration avec les agriculteurs de la région. Par exemple, notre usine de désulfuration produit du soufre élémentaire qui pourrait être valorisé en agriculture.										1					1																1					
33	24			1		1			Q1 : Est-ce que nous pourrons avoir accès à la présentation ? R1 : Oui, puisqu'il s'agit d'une présentation publique, la présentation de ce soir sera disponible sur notre site Web et le rapport des soirées de préconsultations sera envoyé sur demande.										1			1		1																					
34	24			1		1			Q26. Pourquoi les litières de chat ne sont pas acceptées dans le bac brun? Question à valider avec la municipalité.										1					1																1					

ANNEXE F Préconsultation du Comité des Citoyens de la Presqu'Île

Synthèse de la rencontre du 14 novembre 2023, entre 17h30 et 19h

Étaient présents :

Représentants du Comité des Citoyens de la Presqu'Île :

Emmanuelle Beauchamp

René Cyr

Chantal Dignard

François Valiquette

Accueillis par les représentants du CEC :

André Chulak,

Michele-Odile Geoffroy

Anne-Marie Hallé

Gregory Johnson

Jean-Marc Viau

- a) Interrogation sur l'étude concernant la santé au sujet de la toxicologie. Le groupe demande de tenir compte des impacts psychosociaux.
- b) Interrogation sur la valeur monétaire du gaz naturel renouvelable. Jean-Marc Viau mentionne qu'il y a des études publiques qui donnent des fourchettes de prix (voir auprès de la Régie de l'énergie).
- c) Les membres du comité considèrent que l'appellation consacrée « gaz naturel renouvelable » est une appellation galvaudée.
- d) La gestion du bruit est efficace en considérant que les opérations en hauteur sont limitées et que le front de déchets se situe surtout au niveau plus bas en fins de journées.
- e) M. Valiquette exprime le fait que les citoyens ne veulent pas servir de cobayes.
- f) Mme Beauchamp a relevé les problèmes psychologiques induits par la présence des LET par les populations riveraines (mention faite de la présentation de la santé publique au BAPE).
- g) Mme Beauchamp interroge le CEC concernant le complément technologique que pourrait apporter l'entreprise GHGSat au sujet du suivi régulier fait au site. CEC précise que la vérification s'effectue au quotidien et qu'elle est assurée par 5 techniciens à temps plein sur le site, de même qu'une personne sur appel.
- h) M. Cyr remet en question le portrait des plaintes qui ne correspondrait pas à la réalité. Une conversation s'ensuit sur la notion de plainte versus la notion d'observation des odeurs.

Considérant la direction des vents entre les lignes électriques, Mme Beauchamp souhaite savoir si éventuellement le corridor entre les deux secteurs d'exploitation du secteur Ouest (sous la ligne d'Hydro-Québec), créerait un corridor préférentiel qui irait rejoindre le corridor préférentiel Ouest-Est actuel. CEC va amener cette interrogation à l'équipe de modélisation.